

L'économie verte nous conduira-t-elle au développement durable?

Mémoire soumis à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en
Mondialisation et développement international (M.A.)

École de développement international et mondialisation
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa
Avril 2013

Remerciements

Je tiens à remercier profondément mes **parents** pour leurs accomplissements de responsabilités à mon éducation et à ma scolarisation qui ont constitué le fondement de la présente étape franchie. Mes remerciements s'adressent aussi spécialement à mon **épouse** et à mes **enfants** pour le sacrifice enduré le long de mon parcours académique en supportant mes absences de la maison pour mes études. Merci aussi à mes sœurs, mes frères, et mes cousin(e)s Eugénie et Eugène, pour votre soutien divers.

Je dois également exprimer ma profonde gratitude à mon directeur et mon évaluateur de mémoire, respectivement Professeur **Canet Raphaël** et Professeur **Beudet Pierre**, pour non seulement avoir accepté ces tâches, mais aussi et surtout pour leurs sincères conseils, encadrements et encouragements offerts avec une patente gentillesse et une simplicité exemplaire.

Je ne manquerais en aucun cas de faire preuve de reconnaissance du soutien financier de la part des **Gouvernements Rwandais** et **Canadien** ainsi que de l'**Université d'Ottawa**, sans lequel, je ne pourrais réaliser ce rêve.

Enfin, mes sincères remerciements s'adressent à ceux et celles, de proche ou de loin, qui ont contribué à mon succès universitaire : Professeurs d'Université d'Ottawa, l'EDIM, collègues de promotion, compagnons à la bibliothèque Morisset, amis, etc.

Dédicace

Aux victimes du génocide des Tutsis du Rwanda qui rêvaient
poursuivre leurs études jusqu'au niveau de la maîtrise,

À ceux qui ont combattu et arrêté ce génocide, en
particulier le Front Patriotique Rwandais Inkotanyi,

À mes enfants, à qui je souhaite
d'aller plus loin dans leurs études,

Je dédie le fruit de mon labeur.

Table des matières

1.	Introduction.....	1
	1.1. Contexte problématique du développement durable.....	1
	1.2. Question de recherche et hypothèse	6
	1.3. Plan de travail	7
2.	Cadre conceptuel, théorique et méthodologique.....	9
	2.1. Définitions des concepts.....	9
	2.1.1. Le développement durable	9
	2.1.2. L'économie verte	10
	2.2. Approches théoriques d'analyse.....	11
	2.2.1. Durabilité faible.....	12
	2.2.2. Durabilité forte	13
	2.3. Cadre méthodologique.....	15
	2.3.1. Méthode d'analyse de contenu	15
	2.3.2. Échantillonnage	15
3.	Analyse empirique: Cinq étapes d'analyse de contenu et validation de l'hypothèse	19
	3.1. Étape de lectures préliminaires et repérage « des énoncés »	19
	3.2. Étape d'identification des catégories d'analyse	20
	3.3. Étape de choix et classification des unités de sens	21
	3.4. Étape de description scientifique.....	22
	3.4.1. Tableau récapitulatif des catégories et unités de sens.....	23
	3.4.2. Contraintes de catégorisation.....	31
	3.5. Étape d'interprétation	32
	3.5.1. Document du PNUE.....	33
	3.5.2. Document de l'OCDE	40
	3.5.3. Déclaration de Rio+20	48
	3.6. Validation de l'hypothèse de recherche	53
4.	Conclusion et recommandations.....	56
	Bibliographie	63

Liste des acronymes

APD	Aide publique au développement
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDE	Investissements directs étrangers
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OPEP	Organisation des pays producteurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut

1. Introduction

La partie introductive de ce mémoire offre une mise en contexte de la thématique du développement durable en mettant en exergue la problématique de recherche, la question de recherche et le plan du travail.

1.1. Contexte problématique du développement durable

Le présent travail de recherche repose sur le thème de **développement durable** qui, de nos jours, représente une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. À l'origine du concept dans les années 1980, l'idée poursuivie était de trouver un modèle de développement équilibré qui intégrerait trois dimensions : la dimension économique, la dimension environnementale et la dimension sociale. Cela impliquait une modification de la perspective dominante du développement prioritairement économique, négligeant ainsi les volets social et écologique. Cependant, plus de deux décennies après l'émergence du concept de développement durable, le monde est aujourd'hui confronté à une triple crise : économique, écologique et sociale. Ainsi, le rêve du développement durable est encore loin de devenir une réalité puisque ses trois piliers sont ébranlés.

Mise à part la récente crise économique déclenchée en 2008, les crises écologique et sociale existaient bien avant l'invention du développement durable et ont même contribué à son émergence. De ces deux crises persistantes, la crise écologique a attiré l'attention du monde scientifique, mais aussi du monde politique à l'échelle de la planète. Elle est imputée aux activités économiques anthropiques polluantes. Celles-ci sont responsables, non seulement d'une production à grande échelle des gaz à effet de serre (GES) qui conduisent au phénomène du réchauffement climatique, mais également à l'épuisement des ressources naturelles du fait de

leur surexploitation. Les résultats de recherche attribuent « le réchauffement récent avec une probabilité supérieure à 90% à l'impact anthropique » (Mélières et al., 2010, p.269). Selon le GIEC (2007, p.5), la contribution de l'activité humaine dans les émissions mondiales a connu une hausse de 70% entre 1970 et 2004, mais, durant la même période, « [l]es rejets annuels de dioxyde de carbone (CO₂) – le plus important gaz à effet de serre anthropique – ont progressé de 80 % ».

Le déséquilibre environnemental qui en résulte questionne l'avenir de la planète de par les menaces sérieuses qui mettent en péril des biens communs fondamentaux qui garantissent la survie même de l'humanité : l'eau, l'air, les sols et les écosystèmes (Badie et al., 1999). Malgré le débat controversé sur les enjeux climatiques durant les dernières années, aujourd'hui, « les scientifiques sont quasi unanimes : les changements climatiques sont réels, et ils sont en cours » (Sénat du Canada, 2010, p.19). Selon les climatologues, le danger du réchauffement planétaire atteint le point critique : le « point de non-retour climatique » (Hari, 2011, p.191). En effet, le réchauffement climatique global implique deux grandes conséquences qui menacent l'espèce vivante, à savoir : l'augmentation de la température et du niveau de la mer. D'une part, comme en témoigne le quatrième rapport du GIEC, la planète a connu une hausse linéaire de réchauffement se situant entre 0,6 et 0,8 °C sur l'ensemble du 20^e siècle (GIEC, 2007). Cette tendance est inquiétante car, « un accroissement de température de 2°C de la planète, par rapport au niveau préindustriel, constitue un seuil fatidique au-delà duquel la capacité des sociétés et des écosystèmes à s'adapter est menacée » (Poulin, 2011, p.12-13). Outre cette augmentation généralisée des températures dans le monde, le GIEC soulève la problématique de l'élévation du niveau de la mer, en concordance avec le réchauffement planétaire, qui a atteint en moyenne 1,8 mm/an depuis 1961 et de 3,1 mm/an depuis 1993. Cela, « sous l'effet de la dilatation thermique

et de la fonte des glaciers, des calottes glaciaires et des nappes glaciaires polaires » (Ibid.). Au vue de cette tendance, Giraud (2010, p.24) présume que l'« élévation du niveau des océans de 1 à 2 m d'ici la fin du siècle [occasionnerait] 250 millions de réfugiés climatiques avant 2050 ». À la suite des effets irréversibles dus aux dégâts causés à l'environnement par l'activité humaine, « la crise écologique met en danger la vie de millions de gens et peut-être même la vie sur terre, du moins dans plusieurs régions » (Poulin, 2011, p.14). Par ailleurs, la modification profonde des conditions d'existence sur la planète Terre due à la détérioration environnementale affecte tous les êtres vivants, tant les espèces humaine, animale que végétale. Selon Jurgensen (2009), le coût de la négligence et de la passivité dont le monde a fait preuve en matière d'environnement ne cesse d'augmenter. « Le choc écologique serait [...] comparable à celui de la crise de 1929 ou d'une guerre mondiale » et le coût de la facture écologique atteindrait « une somme colossale de 5 500 milliards ». Les estimations prétendent « les pertes moyennes de l'ordre de 1,5 à 5 % du PIB mondial pour un réchauffement de 4 °C » (Ibid., p.103).

Cependant, les effets pervers du modèle actuel de développement ne se limitent pas à la détérioration de l'environnement, **l'équité sociale** en est tout autant affectée. Selon l'OIT (2011), l'ère de la mondialisation est dépourvue d'une dimension sociale et génère des rapports sociaux asymétriques et des opportunités inégales, ainsi que des écarts de revenus au sein des pays et des écarts de développement entre les pays. Les inégalités grandissantes qui en découlent engendrent des conséquences perverses en matière de bien-être et de protection sociale auprès d'une importante couche de la population. D'après l'inventaire de l'OIT (2011) des indicateurs de disparités sociales, l'étendue du défi social mondial est importante : Environ 1,4 milliard de personnes vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Jusqu'à 2,6 milliards, soit 37% de la population mondiale, sont dépourvus de système de latrine basique dont 1/3 sans accès à l'eau

potable. On compte 1,75 milliard de personnes qui vivent en situation de « pauvreté multidimensionnelle » dont 925 millions souffrant de famine chronique. Sur ce, Ziegler (2011) déplore qu'il y ait un mort de faim toutes les cinq secondes pendant que la production agricole mondiale est capable de nourrir 12 milliards d'humains. Nous ne sommes pourtant que 7 milliards aujourd'hui sur terre. Parmi les facteurs causaux, l'on reproche au système dominant libéral, l'absence d'une répartition équitable de la richesse. Pour Guay (2011, p.145), « [à] l'échelle mondiale, une part croissante de la valeur ajoutée créée dans les entreprises a été accaparée par les actionnaires [et les gestionnaires] au détriment des travailleuses et travailleurs ». De là, les richesses mondiales se trouvent concentrées aux mains d'une poignée de personnes : 2% de la population mondiale détient 50% du patrimoine mondial, au moment où « 50% de l'humanité n'en détient que 1% ». La fortune des trois personnes les plus riches a une valeur nette excédant le PIB des 50 pays les plus pauvres (Poulin, 2011).

Concernant la **crise économique** actuelle déclenchée en 2008, elle est considérée comme la pire crise économique depuis la Deuxième Guerre mondiale (Keeley et Love, 2010). Comme l'ont constaté ces auteurs, en 2009, elle a laissé derrière elle de multiples conséquences : la contraction économique a atteint un sommet inégalé depuis 1945, avec récession de 2,1% dans la zone de l'OCDE. À l'échelle mondiale, au cours de la même année, le volume des flux commerciaux a connu une baisse remarquable de 12% (Ibid.). La crise économique a également affecté le marché de l'emploi dont le taux de chômage est passé de 5.8%, avant la crise en 2007, à 8.7% en 2011 (Nations Unies, 2012). Elle a été responsable d'une chute drastique des flux des capitaux. Par exemple dans les pays de l'OCDE, le volume des IDE entrants a baissé de 35 % et les flux sortants de 19 % entre 2007 et 2008 (OCDE, 2009). Dans le monde en développement, en 2009, les IDE entrants ne représentaient que 30% de ce qu'ils étaient l'année précédente

(Keeley et Love, 2010). Aux effets de la récession, l'on ne peut oublier l'héritage d'un endettement important grâce auquel les gouvernements ont mené le sauvetage des institutions financières afin de relancer l'activité économique. Dans les pays de l'OCDE, en 2011, la dette publique s'estimait aux environs de 100% du PIB (Ibid.). L'on ne peut s'empêcher de mentionner l'impact de cette crise sur la flambée des prix des denrées alimentaires dans le monde, associée à la hausse du prix du carburant (PAM, 2009). Selon le FMI (2011), avec la persistance de la crise dans la zone euro, la sortie de la crise pourrait se prolonger au risque d'une nouvelle dégradation économique. Bien que le déclenchement de la crise fût constaté aux États-Unis, elle s'est rapidement transformée en une grande crise économique mondiale suite au contexte actuel de la globalisation marquée par des interdépendances des marchés et des économies nationales. Toutefois, la crise a révélé la défaillance du système de régulation financière et monétaire internationale (Keeley et Love, 2010). Une déréglementation du secteur financier donne lieu à la spéculation qui risque d'ignorer la prise en compte de l'économie réelle et conduire à une crise (Ibid.). Cette crise a renforcé la remise en question du modèle économique actuel hérité du Consensus de Washington (Hakim et al., 2010) qui en a défini les principes directeurs ayant pour finalité la libéralisation économique.

Ainsi, face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, différents auteurs convergent sur la nécessité d'un changement du modèle actuel de développement, bien qu'ils divergent sur les voies et moyens à emprunter. De là, le compromis autour du développement durable devient plus que jamais irrépressible. C'est un modèle de développement capable d'assurer une économie prospère et respectueuse de l'impératif environnemental, tout en garantissant l'équité sociale aussi bien dans le processus de production que dans le partage du fruit de ce travail.

Mais dans cette recherche de modèles alternatifs de développement, une nouvelle approche gagne du terrain, se voulant une meilleure stratégie pour atteindre le développement durable. Il s'agit du concept d'« économie verte », lancée en 2008 par le PNUE, pour lequel une large majorité d'acteurs internationaux manifestent un grand intérêt.

1.2. Question de recherche et hypothèse

Le contexte de triple crise rapidement décrit ci-dessus révèle la fragilité du modèle actuel de développement et justifie l'idée de refonder le développement dans une perspective durable. Bien que la perception de durabilité soit loin d'être unanime, la tendance émergente à l'échelle globale privilégie la stratégie d'« économie verte » communément appelée « croissance verte » pour atteindre le développement durable. Notons néanmoins que, en marge de cette stratégie hégémonique, d'autres courants, notamment « la décroissance » et « l'écocialisme », affichent des positions diamétralement opposées sur la durabilité et ses stratégies de mise en œuvre. Malgré tout, l'économie verte s'est récemment imposée à Rio lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en juin 2012 (Nations Unies, 2012). Ainsi, le choix préférentiel de ce concept pour mettre en œuvre le développement durable suscite un questionnement : **l'économie verte permet-elle de cheminer vers un développement durable?** Notre travail de recherche aura donc pour but de répondre à cette question.

Considérant que **l'hypothèse** est « une prédiction concernant une relation entre deux ou plusieurs variables » (Lefrançois, 1992, p.46) , et en nous référant à notre question de recherche d'où se dégagent deux variables, économie verte en tant que « variable dépendante » et « développement durable en tant que « variable indépendante » (Ibid., p.159), nous pensons, en termes d'**hypothèse de recherche, que l'économie verte nous permettrait de cheminer vers**

la mise en œuvre du développement durable. Cela suppose que la stratégie d'économie verte peut simultanément favoriser la reprise et la stimulation de la croissance économique, la promotion du développement social et l'atténuation des défis environnementaux. Pour mesurer la validité de cette hypothèse, le seul et unique **indicateur** effectif qui prouverait que l'économie verte est susceptible de conduire à la mise en œuvre du développement durable est la présence d'une approche englobant les trois dimensions du développement durable dans la stratégie de mise en œuvre de l'économie verte. Dans l'espoir que l'économie verte puisse permettre la mise en œuvre du développement durable, il faut qu'elle reflète impérativement une approche intégrée caractérisée par une considération des trois dimensions du développement durable de façon simultanée. Le manque d'équilibre dans les mesures visant chacune de ces dimensions représenterait un modèle sectoriel ou étagé sur lequel repose le statu quo où elles subissent un traitement différencié en priorisant les unes aux autres, comme c'est le cas actuellement avec la suprématie de la dimension économique. Bien entendu, la présence d'une approche intégrée n'implique pas forcément l'atteinte du développement durable, du fait que l'existence formelle théorique d'une approche est une chose, et sa concrétisation pratique en est une autre.

1.3. Plan de travail

Le présent travail de recherche est subdivisé en quatre parties. La première partie introductive comporte, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'analyse contextuelle du développement durable à travers laquelle est présentée la problématique de recherche, la formulation de la question et de l'hypothèse de recherche, et le plan de travail. La deuxième partie présente le cadre conceptuel, théorique et méthodologique de la recherche. Dans cette partie, nous allons dans un premier temps définir deux concepts clés pour notre étude, à savoir

les concepts de développement durable et d'économie verte. Dans un second temps, nous verrons les approches théoriques interprétatives du développement durable qui serviront dans l'analyse du concept d'économie verte en tant outil privilégié pour atteindre le développement durable. En troisième lieu, nous décrivons la démarche méthodologique de l'analyse de contenu que nous allons utiliser et la détermination de l'échantillon de recherche. La troisième partie sera consacrée à l'analyse empirique où sera articulée la recherche proprement dite. L'analyse s'effectuera à travers un processus de cinq étapes d'analyse de contenu et sera close par une phase de validation de l'hypothèse. Enfin, la quatrième et dernière partie concluante fournira une synthèse des principaux éléments issus de la recherche, les recommandations et une ouverture vers des recherches ultérieures qui pourraient prolonger la présente analyse.

2. Cadre conceptuel, théorique et méthodologique

2.1. Définitions des concepts

De notre question de recherche se démarquent deux concepts fondamentaux, le développement durable et l'économie verte, dont les définitions choisies et données ci-dessous reflètent la perspective de notre recherche.

2.1.1. Le développement durable

Apparu en 1987, le développement durable est un concept qui a émergé d'un long processus de réflexions et de débats autour d'un modèle de développement qui soit à la fois quantitatif et qualitatif, et bâti sur trois piliers : écologique, économique et social (Lévêque et al., 2008). Selon sa définition célèbre, telle que formulée dans le rapport dit Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs » (Smouts, 2005, p.1). Le concept de développement durable est conçu pour corriger les insuffisances du paradigme dominant de développement ayant pour seul critère principal la croissance économique. Sa préoccupation est d'intégrer les dimensions environnementale et sociale dans le processus du développement afin d'atténuer les déséquilibres écologique et social qu'engendre le modèle économique libéral voire même socialiste. Ainsi, il s'est imposé en tant qu'un compromis devant établir un équilibre entre trois priorités : le maintien de « l'intégrité de l'environnement », l'assurance de l'« équité sociale » et la nécessité de « l'efficacité économique » (Poisson de Haro, 2011, p.56).

Selon le concept, ces **trois piliers** sont accompagnés et complétés par **trois principes** : soit la **solidarité**, la **précaution** et la **participation**. Le premier principe renvoie à la « solidarité entre les peuples et les générations » avec laquelle le développement deviendrait profitable à tous, aujourd'hui et dans l'avenir. Beaumais et al. (2001) rejoignent ce principe en notant que parler d'équité intergénérationnelle suppose avant tout de réaliser l'équité intragénérationnelle qui la conditionne. Le second principe est en rapport avec la prudence dont doivent faire preuve les acteurs dans le domaine du développement pour limiter les conséquences sur l'environnement. Le dernier principe de participation veut que la population soit associée aux processus de prise de décision (Cohen-Bacrie, 2006).

Le concept de développement durable implique aussi **deux concepts sous-jacents**. D'abord, il y a le « **concept des besoins** » qui met l'accent sur les besoins fondamentaux des plus démunis auxquels la priorité doit être accordée pour leur assurer les besoins essentiels. Ensuite, il évoque « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (Abdelmalki et al., 1995, p.289).

2.1.2. L'économie verte

Pour le PNUE (2011, p.2), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale ». Lacarrière (2011, p.184) la définit comme « un modèle de développement moins dépendant des énergies carbonées, mais sans pour autant renoncer aux modes de vie et

habitudes de consommation qui les caractérisent ». Ce type d'économie traduit une parfaite conciliation de la durabilité environnementale et de la croissance économique pour former ce que Jurgensen (2009, p.101) appelle « l'éconologie ». Selon Perret (2010), l'économie verte repose sur six principaux principes: privilégier les ressources renouvelables; utiliser les ressources rares de manière efficiente; réutiliser, réparer, recycler; utiliser en priorité les ressources locales pour éviter les dépenses d'énergie associées au transport; maintenir la diversité en évitant « du one best way, la spécialisation et la standardisation »; tenir compte des interdépendances et favoriser la coopération. Ce concept, promu par le PNUE, est aujourd'hui présenté comme une stratégie de mise en œuvre du développement durable, la plus adéquate pour répondre aux défis de nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050 et de stabiliser d'urgence le climat (PNUE, 2011).

2.2. Approches théoriques d'analyse

Ce premier travail de réflexion sur nos deux concepts clés, nous permet déjà de remarquer que l'un, le développement durable, se présente comme une finalité alors que l'autre, l'économie verte, comme un moyen de l'atteindre. Les deux sont si intimement liés que le cadre théorique les englobant n'est pas distinct. Nous nous référerons principalement à deux approches fondamentales en confrontation qui tentent, aujourd'hui, d'interpréter le développement durable, à savoir **l'approche de durabilité faible et de durabilité forte**. Cependant, le développement durable est un concept assez large et aux « contours flous ». Le manque de précision dans son contenu normatif, tel qu'il est conçu dans le rapport Brundtland, fait qu'il est sujet à diverses interprétations (Abdelmalki et al., 2010). Ainsi, le cadre conceptuel du développement durable ne pouvant faire l'unanimité, l'analyse théorique peut différer selon l'angle priorisé :

économique, écologique ou éthique (Vallée, 2002). C'est dans cet esprit qu'ont émergé les deux approches de durabilité, faible et forte, qui s'opposent diamétralement.

2.2.1. Durabilité faible

Selon Blaise (2011), l'approche dite de « **durabilité faible** » est axée sur la logique de « **l'économie de l'environnement** » et porte son analyse sur l'angle exclusivement économique. La dimension économique est donc prédominante et la dimension sociale est marginalement considérée à travers l'équité intergénérationnelle que les tenants de cette approche conçoivent de façon singulière. En effet, cette vision préconise que « les facteurs de production sont totalement substituables » (Abdelmalki et al., 2010, p.76). Cela signifie que pour l'approche de la durabilité faible, la règle veut que « la somme du capital naturel et du capital construit doit être maintenue constante » afin de permettre le remplacement du capital naturel par le capital construit (Mancebo, 2008, p.54). Ainsi, la génération actuelle doit faire preuve d'utilitarisme, de rationalité et d'efficacité économiques pour valoriser les ressources disponibles et réinvestir la rente réalisée dans un « capital reproductible » profitable pour les générations futures (Vallée, 2002). Donc, il n'est pas question d'épuisement des ressources naturelles et de dégradation de l'environnement car les acquis du progrès technologique accompagnés par les investissements sont susceptibles de produire des substituts. Sur ce, il importe de mettre l'accent sur la recherche et développement ainsi que sur la croissance de l'efficacité (Ibid.). En matière de préoccupation environnementale, les « **écocentristes** » partagent la perception de durabilité faible et nient carrément l'existence des contraintes écologiques (Bontems et al., 2007). Leur foi dans les vertus innovantes et salvatrices de la technologie fait que cette vision ne se soucie pas des limites de la nature et considère que les ressources naturelles doivent être mises à la disposition de la

croissance économique. Cette approche de durabilité faible a été critiquée par Blaise (2011) qui estime qu'avec des enjeux de changement climatique, l'on ne peut se fier sur le rapport coût-bénéfice pour guider le comportement des agents économiques. Mancebo (2008) remarque également que l'équité intergénérationnelle ne peut être assurée par le marché étant donné les défaillances de celui-ci à assurer une allocation efficiente des ressources et son impuissance à « juger la valeur future » de celles-ci.

2.2.2. Durabilité forte

Quant à l'approche de « durabilité forte », elle est prônée par les tenants de « l'économie écologique » et repose sur l'inclusion de l'impératif environnemental dans l'appareil productif. De ce point de vue, il ne s'agit pas d'une simple protection de l'environnement, mais plutôt des réformes en profondeur de l'économie, en prenant en compte non seulement des enjeux environnementaux, mais aussi sociaux (Bontems et al., 2007). Donc, contrairement aux tenants de la durabilité faible, les défenseurs de la durabilité forte privilégient « l'existence des contraintes écologiques absolues » (Vallée, 2002, p.45). L'idée de substituabilité totale entre capital technique et capital naturel reconnue par la durabilité faible est quasiment réfutée par la durabilité forte. « Alors que le capital technique reproductible peut toujours être modifié en hausse ou en baisse, la diminution du capital naturel est, elle, souvent irréversible » (Ibid.). Cette approche reconnaît l'existence d'un seuil de préservation obligatoire du capital naturel pour s'assurer de la fourniture des biens et services irremplaçables (Mancebo, 2008). En revanche, la durabilité forte croit à la complémentarité du capital naturel du capital reproductible. Elle est également convaincue de la possibilité de réconciliation entre l'économie et l'écologie (Vallée, 2002). Néanmoins, bien que l'approche de durabilité forte se montre

appropriée à la mise en œuvre du développement durable, force est de constater que la dimension sociale requiert ou prend moins d'importance dans le débat par rapport aux deux autres dimensions. On constate aussi une profonde contradiction lorsque le souci de préservation environnementale ignore le dynamisme de l'environnement et l'inévitable niveau de transformation due à la subsistance humaine (Mancebo, 2008).

Enfin, l'analyse comparative de Mancebo sur les deux formes de durabilité se résume de la façon suivante :

Degré de durabilité	Idée-clé	Conséquence	Terme-clé	Enjeu du développement durable
Durabilité forte	capital naturel et capital construit ne peuvent être substitués de manière parfaite	certaines actions humaines conduisent à des irréversibilités	capital naturel critique	Préserver les stocks de capital naturel irremplaçable
Durabilité faible	capital naturel et capital construit sont parfaitement substituables	la somme du capital naturel et du capital construit doit être maintenue constante	Allocation optimale des ressources	Trouver des solutions techniques dites « propres » pour remplacer produits et procédés, ou restaurer l'environnement

Source : Mancebo, 2008, p.53

En reliant le cadre conceptuel et théorique, nous sommes persuadés que la philosophie de durabilité forte reflète mieux la perspective du développement durable du fait de la valorisation du capital naturel, dont on reconnaît les limites irréversibles, et la prise en compte des facteurs sociaux. Bref, nous nous servons de ces deux approches théoriques pour analyser et situer le concept d'économie verte dans l'univers de la durabilité afin de pouvoir évaluer son impact dans la mise en œuvre du développement durable.

2.3. Cadre méthodologique

Afin de procéder à la validation de notre hypothèse, il nous revient de déterminer une démarche méthodologique à suivre. Celle-ci indique le cheminement qui permet de mener notre recherche à terme, en confirmant ou infirmant l'hypothèse de recherche. Ainsi, notre démarche déductive et qualitative va reposer sur la méthode de l'analyse de contenu avec laquelle nous aurons à analyser en profondeur trois principaux documents qui relatent la mise en action de l'économie verte à des fins de réalisation du développement durable.

2.3.1. Méthode d'analyse de contenu

Selon Campenhoudt et Quivy (2011, p.207), la méthode d'analyse de contenu satisfait aux exigences « de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive ». Dans sa dimension d'approche qualitative et intensive, l'analyse porte sur « un petit nombre d'informations complexes et détaillées [ayant] comme information de base la présence ou l'absence d'une caractéristique ou la manière dont les éléments du "discours" sont articulés les uns aux autres » (Ibid.). Pendant que dans une recherche quantitative, l'analyse de contenu s'intéresse à la fréquence, pour la recherche qualitative, « la notion d'importance implique [...] la valeur d'un thème [...] » (Grawitz, 1993, p.536). Concernant notre recherche, nous allons utiliser l'analyse de contenu pour examiner la présence ou non de l'approche intégrée du développement durable dans les documents guides de l'économie verte choisis.

2.3.2. Échantillonnage

Ainsi, notre échantillon est constitué de trois documents de vulgarisation de l'économie verte que nous avons jugés pertinents et objectivement acceptables compte tenu de leur légitimité

internationale liée à l'identité des organisations qui en sont les auteurs. Le choix de trois documents plutôt qu'un seul s'inscrit, non seulement dans une logique d'échantillonnage représentatif bien que la représentativité de l'échantillon ne soit pas un élément déterminant en recherche qualitative, mais aussi dans une démarche de triangulation d'informations pour la fiabilité des résultats de recherche (Rongère, 1975, p.60). Leur choix s'inspire de la méthode non probabiliste des choix raisonnés du fait de la nature et de la spécificité de l'objet d'analyse (Lefrançois, 1992, p.221). De là, nous avons retenu les trois documents suivants :

2.3.2.1. Document du PNUE « Vers l'économie verte »

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié, en 2011, un document ayant pour titre : « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté ». Ce rapport est centré sur la promotion du concept d'économie verte pour relever les défis auxquels est confronté le développement durable. Ce fut le premier document officiel de vulgarisation du concept d'économie verte, d'où la considération du PNUE comme étant son initiateur. Ce document de 44 pages nous est absolument indispensable pour notre recherche puisqu'il porte sur les deux concepts dont nous voulons analyser le lien relationnel. Notons aussi que la réalisation de ce document s'inscrit dans la contribution du PNUE au processus de Rio+20 au centre duquel étaient placés les concepts d'économie verte et de développement durable comme nous allons le voir dans les pages qui suivent. Bref, ce document constitue une « feuille de route » pour Rio+20 (PNUE, 2011, p. iv).

2.3.2.2. Document de l'OCDE « Vers une croissance verte »

L'auteur de ce document, l'OCDE, est une grande organisation de coopération et de développement économique dont la mission est de mener des études thématiques visant l'amélioration du bien-être économique et social et de les mettre à la disposition des États pour leur mise en application. Ses 34 pays membres comptent les plus grandes économies nationales du monde et l'organisation entretient des relations de partenariat avec les économies émergentes non membres, ce qui témoigne de l'ampleur de son influence sur les politiques gouvernementales à travers le monde. Lors de son 50^e anniversaire, en 2011, elle a publié le document « Vers une croissance verte » qui donne un cadre stratégique d'action pour une nouvelle économie dite verte. Elle le considère comme une contribution à la réalisation des objectifs de Rio+20 (OCDE, 2011). Ainsi, ce document de 160 pages est déterminant dans l'orientation du concept et mérite de faire partie de notre corpus.

2.3.2.3. La déclaration finale de Rio+20

C'est un document de 60 pages ayant comme titre « L'avenir que nous voulons », qui constitue la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 20 au 22 juin 2012. Ce document constitue le plus récent outil marquant l'actualisation de l'engagement politique international pour la réalisation du développement durable à travers la nouvelle approche de l'économie verte. La pertinence de cette déclaration s'explique non seulement par le fait qu'elle est d'actualité et qu'elle émane des Nations Unies, la plus importante organisation internationale renfermant la quasi-totalité des pays du globe, mais également par le fait que le thème de la conférence coïncide parfaitement avec notre thème de recherche.

À travers l'analyse de contenu de ces trois documents qui forment notre corpus d'enquête, le but de notre recherche est de retracer et d'évaluer si les tenants de l'économie verte accordent la même importance aux trois piliers du développement durable, contrairement au modèle traditionnel de développement. Donc, nous aurons, d'une part, à retracer la présence (existence) du lien entre l'économie verte et chacune des trois dimensions du développement durable, et d'autre part, à évaluer le contenu pour le qualifier soit d'approche intégrée, soit d'approche sectorielle ou étapistes afin de valider notre hypothèse. Seule la perspective intégrée pourra confirmer notre hypothèse. Pour faire preuve d'objectivité dans notre analyse, nous serons tenus d'adopter un comportement d'« innocence de l'état d'esprit » qui exige au chercheur de se placer au-delà de ses opinions personnelles afin d'observer la rupture épistémologique (Leray, 2008).

3. Analyse empirique: Cinq étapes d'analyse de contenu et validation de l'hypothèse

La présente partie est fondamentale pour notre recherche qualitative **d'analyse de contenu**. Cette technique « s'est construite contre les risques d'interprétation subjective des textes, par les opérateurs » (Mucchielli, 2006, p.37), d'où sa capacité d'exploiter totalement et objectivement « des données informationnelles » (Ibid., p.24). Comme le recommande Rongère (1975, p.55), « analyser c'est décomposer le contenu d'un ensemble complexe en éléments plus simples, pour classer ces éléments, puis éventuellement en mesurer », le sens et la valeur relative, dans le cas d'une recherche qualitative. En s'inspirant du modèle général des étapes de l'analyse de contenu proposé par L'Écuyer (1990), notre démarche méthodologique va reposer sur cinq étapes, lesquelles traduisent la rigueur objective et méthodique requise pour toute recherche scientifique. Par ordre successif, ces étapes sont : (1) lectures préliminaires et repérage des énoncés ; (2) identification des catégories d'analyse ; (3) choix et classification des unités de sens ; (4) description scientifique et (5) interprétation des résultats.

3.1. Étape de lectures préliminaires et repérage « des énoncés »

Cette première étape est essentielle pour plusieurs raisons. Elle permet l'acquisition du « sens général » et la familiarisation avec les concepts clés du document à analyser. Elle vise également le repérage des « principales particularités » sur lesquelles les analyses subséquentes vont reposer. Il s'agit en quelques sortes d'identification des « idées forces » (L'Écuyer, 1990, p.57-58). Ainsi, cette étape prépare particulièrement les suivantes, celles relatives à la catégorisation et au choix des unités informationnelles. L'exercice demande de lire et de relire

les trois documents du corpus. Ainsi, le processus d'exploitation des documents suit une approche itérative tant que l'analyse de contenu n'est pas encore arrivée à terme.

3.2. Étape d'identification des catégories d'analyse

La technique d'analyse de contenu demande, pour la deuxième étape, de déterminer les catégories d'analyses qui « servent à ranger les éléments du contenu du texte à analyser » (Rongère, 1975, p.55). Autrement dit, les catégories représentent « des rubriques significatives » qui reflètent la classification du contenu en fonction de l'objectif de recherche (Grawitz, 1993, p.543). L'identification des catégories d'analyses constitue une étape cruciale de la technique d'analyse de contenu car, « dans l'analyse documentaire, c'est par le moyen des catégories, que l'analyste va recueillir les données » (Ibid.). De ce fait, la détermination des catégories doit répondre aux **trois qualités essentielles : l'objectivité, l'exhaustivité et l'exclusivité** (Rongère, 1975, p.56). L'objectivité renvoie à la clarté des caractéristiques des catégories dont chacune des définitions doit être « univoque ». Pour l'exhaustivité, la démarche exige le traitement intégral du contenu du document analysé afin de repérer tous les éléments significatifs à catégoriser. Quant à l'exclusivité, aucun élément ne peut être classé dans plus d'une catégorie, ce qui implique la distinction nette des catégories de manière à ce que les ambiguïtés et les chevauchements ne puissent avoir lieu (Ibid.). À la lumière des conditions techniques de catégorisation, et conformément à notre hypothèse de recherche, nous pouvons définir **trois catégories d'analyse** axées sur les trois dimensions du développement durable dont nous voulons évaluer l'existence dans la stratégie d'économie verte :

- **Catégorie économique** : Dans cette catégorie, seront classées toutes les stratégies d'économies vertes reliées aux objectifs de croissance économique.

- **Catégorie environnementale** : Cette catégorie va renfermer ce que préconise l'économie verte en termes de préoccupation écologique ou de protection environnementale.
- **Catégorie sociale** : Tous les éléments relatifs au développement social, au bien-être social et à l'équité sociale, contenus dans l'économie verte seront classés dans cette rubrique.

Ainsi, l'on peut se demander sur quelle base s'est faite la détermination de ces trois catégories. Notre **approche de catégorisation** s'inscrit dans « le **modèle B**, ou **modèle fermé** » proposé par L'Écuyer (1990, p.66). Selon cet auteur, il existe trois types de modèle de catégorisation : le modèle A ou modèle ouvert, le modèle B ou modèle fermé et le modèle C ou modèle mixte (Ibid., p.65-66). Le modèle B ou fermé dont nous nous sommes servi consiste « en ce que les catégories sont prédéterminées, c'est-à-dire fixées par le chercheur dès le départ; il s'agit alors pour ce dernier de vérifier le degré avec lequel ces catégories peuvent être retrouvées ou non dans le matériel analysé; ces catégories sont habituellement immuables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être modifiées en cours de route » (Ibid., p.66). Étant donné qu'une catégorie est assez large, pour faciliter la clarification et la compréhension des éléments d'analyse, la technique d'analyse de contenu appelle au choix des unités qui doivent être classées au sein d'une catégorie.

3.3. Étape de choix et classification des unités de sens

Dans chacune des catégories, sont classées « des unités de sens » communément appelées des « des unités de contexte » (L'Écuyer, 1990, p.60). En recherche quantitative, elles prennent le nom d'« unités de numération » ou « d'enregistrement ». Pour l'analyse de contenu en recherche qualitative, « l'essentiel est le sens, non la forme » (Mucchielli, 2006, p.42). Il s'agit

« des thèmes, mots, ... reconnus comme significatifs » dont l'analyse qualitative « se borne à relever la présence ou l'absence » (Rongère, 1975, p.56). Ces unités de signification aussi reconnues sous le nom d'« énoncés » ont « le grand mérite de demeurer constamment et exclusivement liées à l'identification des éléments du texte possédant un sens complet en eux-mêmes » (L'Écuyer, 1990, p.61). Et comme l'indique le même auteur « [l]es critères du choix d'un type d'unité plutôt qu'un autre reposent sur des impératifs bien précis dictés par les objectifs mêmes de la recherche » (Ibid., p.59). Ainsi donc, à travers les lectures des documents, nous avons procédé à la classification des unités de sens rencontrées en fonction « du degré d'apparement » (Ibid., p.74) à l'une ou l'autre parmi les trois catégories.

3.4. Étape de description scientifique

Cette phase procède à une analyse descriptive qui a pour but de compiler les unités de sens dans les catégories d'analyse correspondantes. En effet, « [l]'analyse qualitative consiste à décrire les particularités spécifiques des différents éléments regroupés sous chacune des catégories et qui se dégagent *en sus* des seules significations quantitatives » (L'Écuyer, 1990, p.107). Ainsi, les unités de sens retracées marquent la preuve de présence de chacune des dimensions du développement durable dans la stratégie d'économie verte, à travers chacun des documents de l'échantillon. D'une part, les unités de sens témoignent de la reconnaissance de l'importance de la dimension, et d'autre part, elles rendent compte si les mesures ou les stratégies préconisées par le verdissement économique reflètent la prise en compte de chacune des dimensions du développement durable.

3.4.1. Tableau récapitulatif des catégories et unités de sens

Documents / échantillon	Catégories et leurs unités de sens (*)		
	Catégorie économique	Catégorie environnementale	Catégorie sociale
PNUE	<p>* « La réalisation du développement durable dépend presque entièrement d'une bonne approche économique » (p.2).</p> <p>* « Le verdissement des économies ne fait pas obstacle à la création de richesses et d'emplois » (p.3)</p> <p>« verts » (p.5).</p> <p>*Le verdissement économique comme un nouveau moteur de croissance (p.3).</p> <p>*le verdissement « génère [...] un taux plus élevé de croissance du PIB, mesure classique de la performance économique » (p.6).</p> <p>*« Le ralentissement de la déforestation et l'augmentation du reboisement se justifient du point de vue économique » (p.7).</p> <p>*l'agriculture verte peut permettre d'augmenter les rendements agricoles mondiaux des cultures principales de 10% (p.8).</p> <p>*« Le secteur de la pêche joue un rôle</p>	<p>*Aux gouvernements de « poser des règles du jeu plus favorables aux produits écologiques » (p.1).</p> <p>*Le « modèle de l'« économie brune » n'a pas vraiment réussi à mettre fin à l'épuisement des ressources » (p.2).</p> <p>*L'économie verte « se caractérise par un faible taux d'émission de carbone » (p.2)</p> <p>*La pénurie de ressources comme « marque de fabrique d'une économie qui est très loin d'être verte » (p.4).</p> <p>*Économie verte pour réduire l'empreinte écologique (p.4).</p> <p>* « l'exploitation des ressources naturelles sans laisser aux stocks le temps de se reconstituer, au prix de la dégradation de l'environnement et de la perte généralisée d'écosystèmes » (p.4).</p> <p>*Nécessité d'adoption du « Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) de la division statistique des Nations Unies » pour corriger la mesure par le PIB traditionnel ignorant le capital naturel (p.5).</p>	<p>*Le « modèle de l'« économie brune » n'a pas vraiment réussi à mettre fin à la marginalisation sociale » (p.2)</p> <p>*L'économie verte « se caractérise par l'inclusion sociale » (p.2).</p> <p>* Économie verte comme « stratégie vitale d'élimination de la pauvreté persistante » (p.3).</p> <p>*L'inégalité sociale comme « marque de fabrique d'une économie qui est très loin d'être verte » (p.4).</p> <p>*l'économie verte reconnaît l'insuffisance de l'agriculture verte à « garantir un accès équitable à la nourriture aux populations affamées » (p.8).</p> <p>*Le verdissement de l'agriculture susceptible de réduire la pauvreté à travers la hausse de rendement agricole de 79% en moyenne et des produits écologiques recherchés sur le marché international (p.10).</p> <p>*«Des investissements verts représentant environ 0,16 % du PIB</p>

	<p>essentiel dans le développement économique », et « la valeur des bénéfices du verdissement du secteur de la pêche est estimée à environ trois à cinq fois de l'investissement nécessaire » (p.10).</p> <p>*Les énergies renouvelables contribuent à « une croissance économique solide » (P.14).</p> <p>*« Les énergies renouvelables ouvrent des opportunités économiques majeures » (p.15).</p> <p>* « L'économie verte favorise l'utilisation plus rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique » (p.15).</p> <p>*Avec l'économie verte, [i]l est possible de transformer les déchets en produits commercialisables » (p.19).</p> <p>* « La construction de nouveaux bâtiments verts et la rénovation du stock existant de bâtiments gros consommateurs d'énergie et de ressources sont porteuses d'économies importantes » (p.22).</p> <p>* « L'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur</p>	<p>*Poursuivre des « énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources, l'efficacité énergétique [...] et l'utilisation rationnelle des matériaux de fabrication et l'amélioration de la gestion des déchets » (p.5).</p> <p>*le verdissement entraîne « un gain de biens environnementaux communs ou de capital naturel » (p.6).</p> <p>* « L'économie verte reconnaît la valeur du capital naturel » (p.6).</p> <p>*Économie verte pour la préservation de la biodiversité non seulement pour ses services écosystémiques (p.6)</p> <p>*Privilégier « le ralentissement de la déforestation et l'augmentation du reboisement » pour « les avantages en termes de régulation du climat » d'où la nécessité du mécanisme de « REDD » (p.7).</p> <p>*« La modélisation de l'économie verte suggère qu'une affectation de 0,03 % du PIB entre 2011 et 2050 » pour combattre la déforestation (P.7).</p> <p>* Adopter l'agriculture verte caractérisée par des « pratiques écologiques telles que l'usage rationnel de l'eau, le recours massif aux éléments fertilisants biologiques et naturels, des pratiques de labour</p>	<p>mondial/an permettraient de maintenir l'utilisation de l'eau sur la planète dans des limites durables et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau d'ici 2015 » (p.11).</p> <p>* « Le passage à une économie verte vise à augmenter l'accès aux services et aux infrastructures considéré comme un moyen de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie en général » (p.11).</p> <p>*Les énergies renouvelables pour favoriser l'accès à l'électricité pour tous pour limiter les effets de la biomasse traditionnelle aux pauvres (p.12).</p> <p>*Promotion du tourisme vert pour « soutenir l'économie locale et réduire la pauvreté » (p.12).</p> <p>*Le verdissement du tourisme pour « renforcer le potentiel d'emploi grâce à la hausse du recrutement et de l'approvisionnement locaux » aux bénéfices des communautés pauvres impliquées (p.12).</p> <p>*« L'économie verte crée des emplois et renforce l'équité sociale » (p.13).</p>
--	--	--	---

	<p>du transport grâce à l'adoption de carburants propres et au passage du transport privé à des transports publics et non motorisés peut présenter des bénéfices économiques » (p.23).</p> <p>* « Sur la durée, l'économie verte connaît une croissance plus rapide que l'économie brune » (p.23).</p>	<p>optimales et la lutte intégrée contre les ennemis des cultures », d'où le besoin d'y investir 100 à 300 milliards de dollars par an entre 2010 et 2050 (P.8).</p> <p>*Nécessité du « verdissement du secteur de l'eau » car « le maintien du statu quo conduit à un écart important et non durable entre l'approvisionnement et les prélèvements d'eau à l'échelle mondiale » (p.9).</p> <p>* Le verdissement du secteur de la pêche pour « le but de reconstituer les stocks halieutiques surpêchés et en voie d'épuisement » (p.10).</p> <p>* « L'économie verte substitue les énergies renouvelables et les technologies à faible taux d'émission de carbone aux combustibles fossiles » dont le système énergétique est responsable des deux tiers de gaz à effet de serre (p.15).</p> <p>* L'usage des énergies renouvelables « présente des avantages en termes d'atténuation du changement climatique » (p.15).</p> <p>* « [D]écoupler totalement la croissance de l'utilisation intensive des matières premières et de l'énergie » comme réponse « aux contraintes nées de</p>	<p>*Création d'emplois par « la gestion des déchets et le recyclage » [...] « bien que l'emploi décent pose des problèmes considérables dans ce secteur » (p.14).</p> <p>*Les emplois verts impliquent l'exigence du « travail décent : salaire suffisant pour vivre, disparition du travail des enfants, santé et sécurité professionnelles, protection sociale et liberté d'association » (p.14).</p> <p>* « Diminuer le gaspillage et augmenter l'efficacité des systèmes agricoles et alimentaires peut contribuer à assurer la sécurité alimentaire mondiale aujourd'hui et demain » (p.19).</p> <p>*Objectif jugé réaliste de « réduction de 50 % des pertes et du gaspillage dans tous les maillons de la filière alimentaire » (p.20).</p> <p>* « L'économie verte assure des conditions de vie urbaines plus durables » à travers des « processus d'urbanisme » tenant en compte « des questions de cohérence sociale et de santé urbaine » (p.21).</p>
--	--	---	--

		<p>la pénurie de ressources et de la nécessaire limitation des émissions de carbone » (p.16).</p> <p>* « La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue une stratégie importante et négligée pour atteindre l'objectif de nourrir une population mondiale à la démographie galopante sans alourdir le fardeau environnemental de la production » (p.20).</p> <p>* « L'économie verte assure une mobilité à faible taux d'émission de carbone » (p.21).</p> <p>*Construction des bâtiments verts pour « l'environnementalisation des villes » étant donné que « le secteur de la construction est l'émetteur de gaz à effet de serre numéro un dans le monde » (p.21).</p> <p>*Mise en place des « politiques d'environnementalisation du transport » pour contribuer à la réduction des émissions (p.23).</p> <p>* « Le verdissement de la plupart des secteurs économiques permettrait de réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre » (p.26).</p> <p>* « Réduire les dépenses publiques dans les domaines qui épuisent le capital naturel » (p.30) et réorientations des subventions dans le</p>	
--	--	---	--

		<p>verdissement des secteurs polluants (p.30).</p> <p>* « Recourir à la fiscalité [environnementale] et aux instruments économiques pour promouvoir l'innovation et les investissements verts » (p.31).</p> <p>* « Les taxes sont habituellement de bonnes incitations à la réduction des émissions de CO2 et à une utilisation plus efficace des ressources naturelles ; de plus, elles stimulent l'innovation » (p.32)</p> <p>*principe du « pollueur-payeur » (p.32).</p> <p>* « Les instruments économiques tels que les permis négociables sont de puissants outils de gestion de « l'invisibilité économique de la nature », de plus en plus utilisés pour traiter un large éventail de questions environnementales » (p.32).</p>	
OCDE	<p>* « La croissance verte est susceptible d'apporter des réponses aux défis économiques et [...] d'ouvrir de nouvelles sources de croissance » (p.9).</p> <p>*la croissance verte doit miser sur « la productivité » pour répondre aux défis économiques (p.9).</p>	<p>* « La croissance verte est susceptible d'apporter des réponses aux défis [...] environnementaux » (p.9).</p> <p>*Miser sur l'innovation pour « trouver de nouveaux moyens de résoudre les problèmes d'environnement » (p.9).</p> <p>*Croissance verte pour « enrayer le changement climatique » et « les déséquilibres induits dans</p>	<p>* « Les stratégies de croissance verte doivent prêter une attention toute particulière aux problèmes sociaux et aux préoccupations relatives à l'équité qui peuvent résulter directement du verdissement de l'économie – tant au niveau national qu'au plan international » (p.12).</p>

	<p>* « Création de nouveaux marchés par la stimulation de la demande de technologies vertes et de biens et services verts » (p.9).</p> <p>* « une bonne politique économique est au centre de toute stratégie de croissance verte » (p.10).</p> <p>*« La croissance verte mise sur l'innovation qui « est à même d'engendrer de nouvelles sources de croissance » (p.12).</p> <p>* « Au cœur de la croissance verte [...], il y a la reconnaissance du capital naturel en tant que facteur de production» (p.22).</p> <p>* « Le PIB reste un indicateur primordial pour comprendre la performance économique » (p.22).</p> <p>*La croissance verte vise à « encourager une innovation capable de susciter une croissance forte et équilibrée » (p.26)</p> <p>*La croissance verte implique l'accroissement du « rendement de l'utilisation des ressources pour pérenniser la croissance » (p.28)</p>	<p>les systèmes naturels [qui] entraînent aussi un risque d'effets plus profonds, soudains, très néfastes et peut-être irréversibles, comme ceux qu'ont subis certains stocks de poissons et que pourrait subir la biodiversité » (p.10).</p> <p>* « Le verdissement de la croissance requerra une utilisation beaucoup plus efficace des ressources afin de réduire au minimum les pressions sur l'environnement » (p.10).</p> <p>* « Les stratégies de croissance verte doivent encourager un comportement plus respectueux de l'environnement de la part des entreprises et des consommateurs » (p.11).</p> <p>*« La croissance verte vise à inciter à une utilisation efficace des ressources naturelles et à rendre la pollution plus coûteuse » (p.12).</p> <p>* « La croissance verte implique le remplacement « des activités polluantes par d'autres plus propres ou qui assurent des services environnementaux (p.13).</p> <p>* « Nécessité de croissance verte car, « les incidences des activités économiques sur les systèmes environnementaux engendrent des déséquilibres qui menacent</p>	<p>* « Les stratégies doivent être appliquées parallèlement à des initiatives centrées sur le pilier social plus général du développement durable » (p.12).</p> <p>*Le verdissement de la croissance « peut [...] apporter des avantages sur le plan social » (p.13).</p> <p>* « La prise en compte des effets redistributifs du verdissement de la croissance sera déterminante pour le faire accepter par la population » (p.14).</p> <p>*Le processus d'élaboration des politiques de croissance verte doit favoriser la participation « des catégories concernées de la population » en vue d'assurer l'équité de la réforme (p.95).</p> <p>*Pour assurer l'équité de la réforme, « [i]l y a lieu de mettre en place des programmes bien ciblés pour compenser les effets préjudiciables subis par les ménages pauvres, en tenant compte de la configuration de l'ensemble du système de prélèvements et de prestations » (p.95).</p> <p>* « Veiller à ce que tous les pays puissent tirer profit de la croissance verte » (p.95).</p> <p>*Suite à une taxe environnementale,</p>
--	--	---	---

	<p>* « Suite à la crise économique, un certain nombre de pays ont renforcé leur fiscalité environnementale dans le cadre de leur stratégie d'assainissement budgétaire » (p.46).</p> <p>* « L'innovation est au cœur de la transformation d'une économie. [...] elle donne naissance à de nouvelles idées, à de nouveaux entrepreneurs et à de nouveaux modèles d'entreprise. Elle contribue à l'établissement de nouveaux marchés » (p.57).</p> <p>* « Pour que l'innovation verte conduise à une accélération sensible de la croissance économique et à la création de nouvelles entreprises, d'emplois et d'activités, les technologies et l'innovation vertes devront se généraliser dans la société » (p.62).</p> <p>*La croissance verte met l'accent sur les infrastructures de transport « pour accompagner la croissance économique et le</p>	<p>la croissance économique et le développement » (p.19).</p> <p>*Au cœur de la croissance verte, la prise en compte du capital naturel pour « l'atténuation des incidences environnementales des activités économiques » (p.25).</p> <p>*Recours aux moyens de tarification de la pollution environnementale, comme des instruments de taxes et de permis négociables (p.39).</p> <p>* « Élimination des subventions dommageables qui encouragent la pollution ou la surexploitation des ressources » (p.39).</p> <p>*La croissance verte privilégie « les nouvelles technologies de transport susceptibles de réduire les émissions de carbone, notamment celle des véhicules électriques. » (p.75).</p> <p>* « La création d'une architecture mondiale propice à l'avènement d'une croissance plus verte nécessite de renforcer la coopération internationale face aux défis environnementaux » (p.95).</p> <p>*Importance de l'APD « au service de la durabilité environnementale » (p.117).</p> <p>* « Les stratégies pour une</p>	<p>« modifier l'impôt sur le revenu ou les prestations sociales subordonnées au revenu est un bon moyen de dédommager les catégories pénalisées les plus pauvres » (p.112).</p> <p>*Assumer les coûts environnementaux en fonction de revenu serait un dispositif plus équitable et pour le bien-être global (p.112).</p> <p>* « les effets redistributifs des politiques existantes en matière de biodiversité sont peut-être déjà défavorables aux pauvres » car, la responsabilité de gestion durable est assumée localement par les pauvres alors que les bénéfiques sont globaux (p.112).</p>
--	--	---	--

	développement » (p.74). *Dans le cadre de la croissance verte, « les autorités chargées des finances, de l'économie et de l'environnement jouent un rôle moteur » (p.139).	croissance verte doivent fixer des priorités en matière d'environnement » (p.140).	
Déclaration de Rio+20	* « une économie verte devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable » (p.11-12). *l'économie verte est sensé « promouvoir une croissance économique soutenue » (p.12)	* « une économie verte devrait contribuer [...] en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète » (p.11-12). *L'économie verte « permettra de gérer plus durablement les ressources naturelles et, l'impact écologique étant moins nuisible, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de réduire la production de déchets » (p.13). *l'économie verte devrait privilégier, autant que possible, un « consensus international » dans l'adoption « des mesures de lutte contre les problèmes environnementaux transfrontaliers ou mondiaux » (p.12)	* « une économie verte devrait contribuer à [...] améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous » (p.11-12). *l'économie verte est appelé à promouvoir le partage de la croissance économique » (p.12). * « Contribuer à combler le fossé technologique entre pays développés et pays en développement et réduire la dépendance technologique des pays en développement par tous les moyens possibles » (p.12). * « Améliorer le bien-être des peuples et des communautés autochtones, d'autres populations locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissant et en appuyant leur identité, leur culture et leurs intérêts, et éviter de mettre en danger leur patrimoine culturel, leurs

			<p>pratiques et leurs savoirs traditionnels, en préservant et en honorant les approches non commerciales qui contribuent à éliminer la pauvreté » (p.12).</p> <p>*Améliorer le bien-être « des groupes indigents et vulnérables » en leur permettant l'acquisition des moyens d'existence et l'autonomisation p.13)</p> <p>*Favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes (p.13).</p> <p>* « Répondre aux préoccupations en matière d'inégalités et promouvoir l'intégration sociale, et notamment une protection sociale minimale » (p.13).</p> <p>* « les politiques sociales [à travers l'économie verte] sont indispensables à la promotion du développement durable » (p.14).</p>
--	--	--	---

3.4.2. Contraintes de catégorisation

En se référant au principe d'exclusivité dans la catégorisation des unités de sens tel que nous l'avons évoqué à l'étape 2, notre exercice de classification s'est révélé assez exigeant compte tenu de l'interrelation dont font preuve les trois piliers du développement durable sur lesquels reposent nos catégories d'analyse. À plusieurs reprises, nous nous sommes retrouvés dans une situation d'hésitation pour la classification des unités de sens lorsque celles-ci marquaient une double connotation ou une signification transversale. À titre illustratif, l'objectif

d'élimination de la pauvreté poursuivi par l'économie verte était présenté à la fois au sens économique dans le cadre d'accroissement de revenus et au sens social dans la logique d'assurer l'équité sociale. De même pour le verdissement de l'agriculture, la tendance allait dans le sens triple : économique en termes d'augmentation des rendements, environnemental pour ce qui est des nouvelles pratiques écologiques utilisées et social en matière de valorisation des petits exploitants agricoles. Ainsi, cela pouvait occasionner des chevauchements et les ambiguïtés que la qualité du principe d'exclusivité cherche à éviter. Pour y faire face, à chaque fois qu'un tel cas était rencontré, nous prenions le soin de décortiquer davantage la signification en fonction du contexte auquel s'inscrit l'unité de sens.

3.5. Étape d'interprétation

Cette dernière étape met un terme au processus d'analyse de contenu. Toutefois, L'Ecuyer (1990) fait remarquer que l'étape d'interprétation est sujette à débat. Certains trouvent cette étape injustifiée en estimant qu'une fois la précédente étape d'analyse descriptive faite, l'analyse de contenu est complète. Dans leur logique, « à trop vouloir interpréter on néglige parfois de considérer vraiment l'objet même de l'analyse de contenu, c'est-à-dire les contenus eux-mêmes » (Ibid., p.109). Par contre, d'autres soutiennent l'ajout de l'étape interprétative pour compléter l'analyse descriptive en approfondissant « les relations entre les diverses composantes du matériel obtenu pour en arriver à joindre finalement le sens le plus profond et caché du phénomène analysé » (Ibid.). Selon la même conception, cette étape permet une recherche compréhensive et explicative sur « les causes des résultats et leur signification », ce qui exige de pousser au-delà d'une simple analyse descriptive (Ibid.). Mucchielli (2006, p.103) abonde dans le même sens en expliquant que, lors de cette étape, l'analyse de contenu dans son approche

d'analyse sémantique et structurelle permet de « dépasser le contenu manifeste explicite et à atteindre, par une analyse de second degré [...], un sens implicite, non immédiatement donné à la lecture ».

Au terme du processus de choix des unités de sens lors de l'étape précédente, nous postulons que des unités de sens correspondantes à une catégorie d'analyse donnée représentent en quelques sortes des indicateurs de la présence du lien relationnel entre l'économie verte et la dimension du développement durable concernée. Rappelons aussi que ces unités de sens constituent les données de recherche soumises à l'interprétation analytique ayant pour finalité la validation de l'hypothèse de recherche. Ainsi, pour la suivante analyse interprétative, nous allons procéder séparément à l'interprétation des trois documents de notre échantillon avant de confronter les résultats à notre hypothèse de recherche.

3.5.1. Document du PNUE

À la lumière des unités de sens catégorisées en fonction des dimensions du développement durable, nous pouvons croire, à première vue, que le document du PNUE promouvant l'économie verte reflète l'approche intégrée recherchée. Sur ce, le PNUE note explicitement que l'avenir durable « ne sera possible que si les piliers environnementaux et sociaux du développement durable sont traités sur un pied d'égalité avec le pilier économique » (PNUE, 2011, p.iv). Cependant, derrière cette image de perspective équilibrée au sein de l'économie verte, force est de constater une suprématie flagrante des dimensions économique et environnementale sur la dimension sociale telle que le prouve l'analyse des unités de sens identifiées. En effet, la priorité accordée à la **dimension économique** se traduit en ces termes du PNUE : « La réalisation du développement durable dépend presque entièrement d'une bonne

approche économique » (Ibid., p.2). Autrement dit, c'est principalement la perspective économique qui détermine la durabilité du développement. Cela laisse entendre la subordination des dimensions environnementale et sociale à la dimension économique. C'est pour cela que les stratégies prioritaires de l'économie verte proposées par le PNUE s'assurent de démontrer au premier plan les retombées économiques pour prouver de leur pertinence. Toute stratégie verte doit donc garantir la croissance économique comme l'affirme, rassurant, le PNUE (Ibid., p.3) : « Le verdissement des économies ne fait pas obstacle à la création de richesses et d'emplois » dits « verts ». Ainsi, le verdissement des secteurs clés de l'économie doit, a priori, faire preuve d'accroissement des gains économiques avant d'en évaluer les avantages écologiques et sociaux. Dans cette optique, l'agriculture verte a le potentiel d'accroître la productivité jusqu'à des hausses de rendements pouvant atteindre 79%, selon certaines études (Ibid., p.10). De même, le verdissement des secteurs forestier, de la pêche, du transport, du bâtiment et des énergies renouvelables est porteur d'économies importantes ou d'opportunités économiques majeures (Ibid., p.10-23). De plus, l'économie verte, selon le PNUE, met un accent particulier sur les principes économiques liés à l'efficacité et à la rationalité en matière de consommation énergétique et d'utilisation des facteurs de production d'origine naturelle (PNUE, 2011, p.15 et p.22).

Néanmoins, malgré la domination significative de la dimension économique, la **dimension environnementale** n'est pas pour autant négligée. La connotation même du qualificatif « vert » donné au nouveau modèle d'économie marque l'importance accordée au capital naturel dans cette nouvelle forme d'économie. Pour le PNUE (2011, p.6), le verdissement de l'économie entraîne « un gain de biens environnementaux communs ou de capital naturel ». Pour valoriser le capital naturel, le PNUE recommande l'adoption du « Système de comptabilité

environnementale et économique (SCEE) de la division statistique des Nations Unies » qui consiste à corriger la mesure du PIB traditionnel qui ignore le capital naturel (Ibid., p.5). Plusieurs autres stratégies sont proposées par le PNUE dans le but de réduire l'empreinte écologique et préserver l'environnement. Notamment le mécanisme « REDD » (Réduire les Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) pour sauvegarder le domaine forestier pour ses effets environnementaux et combattre la déforestation en investissant « 0,03% du PIB entre 2011 et 2050 ». Ensuite, nous avons le verdissement de l'agriculture par l'adoption des pratiques écologiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques par la substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles combustibles. Enfin, il est proposé l'écologisation des secteurs du bâtiment et du secteur de transport (Ibid.), le recours aux instruments de marché en l'occurrence la taxation pour limiter la pollution et la réorientation des subventions gouvernementales vers la protection de l'environnement (Ibid.).

Cependant, la stratégie de taxation environnementale suscite de vifs débats. Pour les partisans de cette approche, la taxe présente l'avantage d'influer directement sur les signaux donnés par les prix. Son objectif est de modifier ces signaux en internalisant les externalités, notamment l'externalité négative de la pollution, et de permettre une évaluation correcte des facteurs de production, en particulier le capital naturel pour inciter des actions limitatives des dommages environnementaux (de Perthuis, 2010). Ainsi, pour stimuler cette incitation, la taxe permet de donner un prix aux émissions, ce qui encourage le pollueur à les limiter « jusqu'au point où le coût marginal de la dépollution égale le prix de la taxe » (Ibid., p.50). Pour assurer l'efficacité de la taxe, elle doit s'appliquer directement sur les activités polluantes comme les grandes installations industrielles ou les actions de grande consommation des ressources

naturelles. Cela est appuyé par l'OCDE (2011, p.43) qui note que « l'efficacité économique exige que la fiscalité cible l'externalité, ce qui implique que la priorité devrait être accordée à la taxation directe des émissions polluantes ». C'est le principe du pollueur-payeur inspiré par l'économiste britannique Arthur Pigou et des écotaxes qui ont d'ailleurs pris pour qualificatif son nom, « les taxes pigouviennes » (Rebillard, 2008). Selon une étude de l'OCDE en 2010, une taxe bien réfléchie est susceptible de produire de bons résultats, comme ce fut le cas avec la taxe suédoise sur les émissions de NOx qui a incité les entreprises à adopter des stratégies d'antipollution adéquates du point de vue environnemental et économique (OCDE, 2011). Le succès de cette taxe est confirmé par Wendling (2008, p.150) qui réalise que la condition de succès est la fixation d'une taxe environnementale égale « au coût marginal des dommages provoqués par une unité supplémentaire de pollution ».

Néanmoins, d'autres arguments sont avancés pour nuancer les effets de la taxe environnementale. L'efficacité recherchée pour limiter les dommages environnementaux ne peut être atteinte qu'à la condition de l'harmonisation de la fiscalité environnementale à l'échelle mondiale, ce qui n'est pas facile à réaliser (Blaise, 2011). En effet, la fixation de taxes homogènes est susceptible d'apaiser les craintes de perte de compétitivité entre les pays et de favoriser une convergence des efforts internationaux visant le contrôle des émissions polluantes. Étant donné l'existence « des externalités environnementales globales comme le changement climatique, une convergence vers un prix minimum des émissions de gaz à effet de serre dans tous les pays du monde constituerait un résultat idéal qui permettrait de faire face aux préoccupations concernant la compétitivité » (OCDE, 2010, p.46). Toutefois, la taxation sur la pollution dans un monde économiquement libéralisé risque de connaître les « fuites de carbone » à la suite de la délocalisation (Aghion, 2009). L'efficacité exige aussi que tous les pays aient des

systèmes institutionnels de fiscalité efficaces et cela n'est pas non plus le cas aujourd'hui. Il s'avère aussi important de souligner que la taxe environnementale peut avoir un impact négatif social dans la mesure où elle risque de provoquer la modification des prix à la hausse, affecter le pouvoir d'achat des populations et par conséquent poser un problème social (Jurgensen, 2009). De façon générale, les instruments de marché sont insuffisants comme stratégie d'incitation aux comportements environnementaux et, de ce fait, doivent être associés aux instruments réglementaires non-économiques (de Perthuis, 2010). Ainsi, la réglementation constitue le principal outil des politiques environnementales nationales (Ibid.). Comme l'explique l'OCDE (2011, p.50), « les initiatives réglementaires permettent à la fois d'encourager la croissance verte et d'améliorer les dispositifs en place. Elles viennent aussi compléter et soutenir les instruments de marché ». Elle peut contribuer à promouvoir une économie verte en fixant les normes de référence pour exercer les activités économiques afin d'observer la dimension verte de la croissance.

Cependant, il faut remarquer que le cadre réglementaire exerce une influence qui peut être aussi positive que négative sur la croissance verte. Dans la logique du recours à la réglementation, la norme est censée accroître la performance des entreprises en matière d'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et de réduction de la pollution. Toutefois, lorsque la réglementation impose rigide des pratiques aux agents économiques, cela risque d'entraver les incitations à l'innovation. Ainsi, « le cadre réglementaire doit aussi favoriser les initiatives spontanées du secteur privé » sans ignorer cependant que l'imposition de certaines normes, notamment technologiques, peut se révéler pertinente dans certains cas pour encourager le verdissement. Un bon dosage de la norme est indispensable car, l'absence du caractère incitatif dans la norme n'amène les agents économiques qu'à se limiter aux prescriptions, sans efforts

supplémentaires (Ibid.). Par ailleurs, cette réglementation doit s'inscrire dans un cadre politique qui assure l'amélioration directe de l'impact économique et environnemental des activités économiques axées sur l'exploitation des ressources naturelles.

Quant à la **dimension sociale** à travers le document du PNUE, mise à part la reconnaissance formelle des effets sociaux désastreux du modèle de l'« économie brune », il n'y a pas de stratégies concrètes proposées pour réaliser l'inclusion sociale, bien que le PNUE affirme que l'économie verte « se caractérise par l'inclusion sociale » (Ibid., p.2). En général, les unités de sens reliées aux aspects sociaux montrent que la dimension sociale s'inscrit dans les impacts indirects ou induits de l'économie verte. Pour preuve, les énergies renouvelables qui constituent une composante importante de la stratégie verte sont prioritairement privilégiées pour la cause environnementale et un nouveau marché économique avant les bénéfices sociaux qui peuvent en découler. Dans le même ordre d'idées, les infrastructures vertes préconisées par l'économie verte sont avant tout conçues dans une perspective économique-environnementale pour laquelle on espère tirer les avantages sociaux en tant qu'externalités positives (Ibid., p.11). L'on peut aussi relever quelques incohérences ou contradictions dans les unités de sens qui traduisent la considération sociale dans le document du PNUE. Premièrement, on constate une contradiction au sujet de l'agriculture. D'un côté, le verdissement de l'agriculture est acclamé pour ses gains de productivité (Ibid., p.10) pour lesquels le gaspillage peut-être aussi réduit de 50% en vue d'assurer la sécurité alimentaire (Ibid., p.20). De l'autre côté, le PNUE remarque que l'économie verte reconnaît l'insuffisance de l'agriculture verte à « garantir un accès équitable à la nourriture aux populations affamées » (Ibid., p.8). De même avec la création des emplois verts, ceux-ci sont listés dans les bénéfices sociaux sous prétexte des conditions décentes qu'ils peuvent offrir. Or, aucun mécanisme pratique n'est suggéré en la matière. Qu'un emploi soit

qualifié de vert ne garantit en rien ni le salaire juste ni les conditions de travail favorables sans mesures réglementaires contraignantes additionnelles. En effet, dans un système de marché mondialisé caractérisé par une forte pression de compétitivité des entreprises, la logique de rationalisation des coûts de production en tant qu'avantage concurrentiel amène les employeurs à adopter des comportements qui vont à l'encontre des intérêts sociaux tant de leurs employés que de la communauté. En général, on assiste à une « politique de modération salariale, de diminution des conditions de travail et d'une plus grande précarisation du travail » (Guay, 2011, p.145). Il faut rajouter à cela, la tendance généralisée des entreprises de vouloir « remplacer les travailleurs par les machines plus productives, afin de gagner un avantage par rapport à ses concurrents » (Tanuro, 2012, p.14). Dans la même perspective, le manque d'équité sociale s'observe dans la répartition des gains de la chaîne des valeurs mondialisées, tel que le constate le même auteur : « [à] l'échelle mondiale, une part croissante de la valeur ajoutée créée dans les entreprises a été accaparée par les actionnaires [et les gestionnaires] au détriment des travailleuses et travailleurs » (Ibid.). Pour Ziegler (2011, p.269), ces pratiques dont la performance entrepreneuriale compétitive s'obtient au prix d'un recul social conduisent au « dumping social » caractérisé par un coût social et humain sévère.

Cette forme d'inégalité dans le partage de la richesse créée s'appliquerait aussi sur le marché international des produits agricoles écologiques que l'économie verte promeut en faisant miroiter des gains sociaux pour les petits producteurs (PNUE, 2011). En effet, rien n'est envisagé pour corriger les rapports asymétriques qui caractérisent les échanges commerciaux afin d'assurer un commerce équitable. L'asymétrie dans les échanges demeure car, « les prix d'achat aux producteurs sont la plupart du temps très faibles, la plus-value de ces échanges étant captée principalement par les intermédiaires et les distributeurs » (Rebillard, 2008, p.117). Plutôt

que d'insérer les marginalisés dans le processus de production de l'économie verte ou modifier les rapports d'échanges asymétriques en vue d'une perspective d'autonomisation des perdants, l'économie verte ne se contente que des propositions d'actions palliatives ou de soulagement des victimes du modèle à travers l'aide pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (PNUE, 2011).

Il ressort de cette analyse interprétative du document du PNUE que malgré sa prise de conscience de l'utilité d'une approche intégrée axée sur les trois piliers pour la mise en œuvre du développement durable, la démarche proposée pour l'application de l'économie verte est loin de refléter cette approche intégrée. En effet, la vision de l'économie verte à travers le document du PNUE est d'intégrer la dimension environnementale dans le processus productif pour une poursuite de la croissance économique pérenne. Même en supposant que ces deux dimensions soient intégrées, cela représenterait une intégration en binôme alors que le développement durable en exige un trinôme qui ne laisserait jamais la dimension sociale à la marge.

3.5.2. Document de l'OCDE

À travers le document de l'OCDE, les unités de sens retracées font preuve de la présence des trois dimensions du développement durable, mais n'ayant pas la même importance en termes de priorité dans leur mise en œuvre. La **dimension économique** prime largement sur les deux autres avec la croissance comme priorité absolue. D'ailleurs, l'OCDE préfère employer le terme « croissance verte » à la place de l'« économie verte ». Pour elle, la croissance verte est primordiale parce qu'elle est « susceptible d'apporter des réponses aux défis économiques et environnementaux et d'ouvrir de nouvelles sources de croissance », notamment par le biais des canaux axés sur la productivité, l'innovation et les nouveaux marchés stimulés par les

technologies vertes (OCDE, 2011, p.9). Selon cette institution, il importe d'encourager l'innovation de manière à pouvoir susciter « une croissance forte et équilibrée » (Ibid., p.22). Dans un contexte de crise économique, l'OCDE exhorte les gouvernements à placer la croissance verte « au cœur de leur stratégie économique » (Ibid., p.139). De cette perspective, la croissance verte devient une réponse à la crise économique qui est alors de fait priorisée par rapport aux crises environnementale et sociale. Elle suggère également l'instauration de la fiscalité environnementale qui servirait à atténuer aux contraintes budgétaires exacerbées par la crise économique actuelle (Ibid., p.46). De plus, avec la croissance verte, l'accent est mis sur la performance économique avec l'indicateur de mesure traditionnel du PIB (Ibid., p.22).

Pour la **dimension environnementale**, les unités de sens afférentes illustrent bien que la question écologique se trouve aussi à l'agenda de la croissance verte. Selon l'OCDE, celle-ci représente une stratégie indispensable permettant de s'attaquer aux enjeux environnementaux tels que le changement climatique et les déséquilibres éco-systémiques (Ibid., p.10). Grâce à l'efficacité prônée par le verdissement de la croissance dans l'utilisation des ressources, les pressions exercées sur l'environnement peuvent être considérablement réduites (Ibid.). La croissance verte, à travers ses stratégies, vise aussi à inciter les entreprises et les consommateurs à adopter des comportements respectueux de l'environnement. Parmi ces stratégies, figure celle du recours aux instruments de marché, en l'occurrence la taxation, pour « rendre la pollution plus coûteuse » (Ibid., p.12). Dans la même optique, il est important de mentionner que la croissance verte plaide pour l'environnement en misant sur l'innovation comme source de nouvelles technologies vertes qui vont permettre de réduire les émissions de GES. Elle propose enfin la réaffectation des subventions gouvernementales et l'aide publique au développement « au service de la durabilité environnementale » (Ibid., p.117). En analysant les motivations de la

conscience environnementale de l'OCDE, force est de constater, comme chez le PNUE, que des raisons économiques justifient particulièrement l'intérêt porté à la cause environnementale. En effet, il devient nécessaire de verdir l'économie car, « les incidences des activités économiques sur les systèmes environnementaux engendrent des déséquilibres qui menacent la croissance économique et le développement » (Ibid., p.19). De plus, la croissance verte implique l'accroissement du « rendement de l'utilisation des ressources pour pérenniser la croissance » (Ibid., p.28). Dans ce cadre, la problématique d'épuisement des ressources est très préoccupante non seulement en matière d'environnement, mais aussi en termes de défis économiques par rapport à l'approvisionnement en matières premières. D'après Brabec (2010), le mode d'exploitation des ressources par l'économie « brune » accélère l'épuisement des ressources, d'où l'impérativité de la stratégie verte. Celle-ci implique un mode de gestion efficiente de la rareté des ressources car, il ne resterait, au niveau mondial, que des réserves de cuivre pour 40 ans, 28 ans de plomb, 17 ans d'étain, 220 ans pour l'aluminium et 440 ans pour le fer. En termes de besoins énergétiques, 45% à 70% de pétrole seraient déjà consommés et la quantité de gaz restant serait seulement pour 60 ans (Ibid.).

Face à ces stratégies vertes relatives à la dimension environnementale, il s'avère important d'y apporter un regard analytique et critique pour en souligner **les paradoxes et les limites**.

Premièrement, l'approche de l'OCDE voulant responsabiliser les entreprises pour réaliser une croissance verte, et par conséquent mettre en œuvre le développement durable, paraît à la fois fondée et peu prometteuse. Le fondement de l'implication du secteur privé au verdissement de l'économie s'explique par ses moyens non seulement financiers, mais aussi et surtout technologiques. L'éco-innovation étant devenue un indicateur de positionnement

concurrentiel, toute entreprise est censée s'investir en recherche et développement pour acquérir un « leadership technologique » lui permettant d'accroître sa compétitivité. Selon Ambec et Lanoie (2009, p.73), « une amélioration de la performance environnementale de l'entreprise peut s'accompagner d'une amélioration de sa performance économique », contrairement à la version de l'incompatibilité entre l'objectif de maximisation de profits et les charges pour la performance environnementale. Pour ce faire, Brabec (2010) recommande aux entreprises d'explorer la stratégie de « 3R » : Recycler, Réutiliser et Réduire dans leur nouveau « business model » pour une économie durable. Cette approche s'inscrit dans un modèle d'« économie circulaire » à promouvoir pour ses performances environnementales (Jurgensen, 2009). Avec ce modèle, les opérateurs privés doivent rompre avec le schéma classique du cycle de vie des biens industriels afin de minimiser le gaspillage des ressources en remettant dans le circuit productif les biens usagés (Rebillard, 2008). Ils peuvent aussi explorer l'idée de « matérialisation des biens et des services », argumentée par Suren (2004), pour sa pertinence en termes des avantages non seulement économiques, mais aussi écologiques. Ce concept veut que l'on obtienne « plus de services et de biens à partir d'une quantité de matière identique, voire moindre » (Ibid., p.110). Il en résulte ainsi l'accroissement de la productivité des ressources. Toutefois, Rebillard (2008, p.15) rappelle que la croissance ne doit pas être confondue obligatoirement avec une quantité plus grande de biens, mais peut signifier aussi « plus de valeur ajoutée pour chaque bien produit ». C'est donc grâce à l'innovation que les privés peuvent contribuer à la protection de l'environnement sans compromettre la productivité de leurs affaires.

Cependant, bien que le secteur privé soit un acteur important vue son pouvoir économique et technologique ainsi que son rôle dans le système productif très déterminant dans le cadre des émissions, il apparaît illusoire d'attendre un apport considérable de la part des

acteurs privés. Les raisons en sont multiples. D'abord, il y a le caractère hétérogène du milieu des affaires qui ne peut leur permettre de développer une vision commune pro-environnementale. Les acteurs économiques non seulement ne peuvent partager une même idéologie, mais également leurs intérêts sont divergents, ce qui les amène à l'adoption de stratégies concurrentes (Chartier et Foyer, 2012). Ces auteurs rendent compte que les différences idéologiques chez les entreprises ont été observées même à Rio+20 où la Chambre internationale de commerce semble camper sur « une ligne idéologique ultralibérale classique », pendant que « le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) semble réclamer plus de réglementation et d'investissements publics en faveur du développement durable » (Ibid.). Ensuite, même si Ambec et Lanoie (2009) rassurent que l'économique et l'écologique peuvent converger pour la durabilité, l'on ne peut nier que la recherche de profits économiques maximums chez les entreprises peut constituer une entrave majeure aux efforts communs environnementaux.

Deuxièmement, les limites de la stratégie d'innovation se caractérisent par les enjeux du transfert technologique. Étant donné que les acquis de l'innovation sont soumis aux règles relatives aux principes de la propriété intellectuelle, le transfert des nouvelles technologies vertes devient sujet de marchandisation puisque les entreprises innovantes cherchent à en accumuler les profits, ce qui en entrave la diffusion. Pour les énergies vertes, Sterner (2011) signale le paradoxe entre la croissance infinie poursuivie par l'économie verte et la substitution des énergies fossiles en déplorant que la poursuite de la croissance sans fin implique des besoins énergétiques accrus dont le charbon demeure la ressource bon marché. Concernant le recours aux biocarburants, il apparaît aussi contradictoire de prétendre résoudre la crise environnementale par notamment les agro-carburants avec le risque d'aggraver la crise alimentaire. Sur ce, l'industrie de l'éthanol est mise en cause pour son potentiel dévastateur en matière de pauvreté et d'insécurité alimentaire

dans le monde. Selon Nora (2009, p.232) « Remplir le réservoir d'un SUV de 95 litres d'éthanol pur requiert plus de 204 kilos de maïs – soit assez de calories pour nourrir une personne pendant un an ». À cela, Gleizes (2012, p.104) rajoute « la malédiction de l'effet rebond, l'augmentation du volume de consommation de matières premières malgré l'amélioration des techniques ».

Troisièmement, les sources de financement préconisées par l'OCDE pour le verdissement de l'économie semblent assurer une garantie douteuse. À cet égard, les enjeux de financement sont immenses. De prime abord, l'importance du volume d'investissements pour l'économie verte fait douter de sa faisabilité. Les besoins de financement estimés par le PNUE révèlent la nécessité d'investissement supplémentaire aux efforts actuels de 2 % du PIB mondial par an sur la période allant de 2010 à 2050 (PNUE, 2011). Il est difficile d'espérer que les gouvernements puissent accorder une priorité au verdissement économique jusqu'au point de supporter ce coût, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique marqué par une crise de la dette publique qui menace de nombreux pays dits développés et qui sont aussi les principaux bailleurs de fonds de ces mesures. Évidemment, cette menace se répercute sur les pays pauvres du Sud qui ne peuvent que compter sur ces derniers pour financer le « fonds vert » initié lors de la conférence de Cancún, au mois de décembre 2010, pour épauler les pays en voie de développement dans la perspective verte. Ce fonds a pour objectif de mobiliser 100 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2020 (PNUE, 2011). Quant au détournement de l'APD pour assurer la durabilité environnementale tel que suggéré par l'OCDE, il aurait pour sévère conséquence de porter atteinte à la durabilité sociale de l'APD, et cela marque la négligence de la dimension sociale du développement durable par l'OCDE. Il importe cependant de rajouter que les engagements financiers pris par les bailleurs de fonds sont rarement honorés, à l'instar de l'objectif du 0,7% du RNB consacré à l'APD qui n'a jamais été atteint après avoir été adopté par

les Nations Unies il y a quatre décennies. Par ailleurs, à la proposition de l'OCDE de réorienter les subventions publiques vers la durabilité environnementale, aussi suggérée par le PNUE, elles sont d'une grande utilité comparativement aux « effets d'aubaine et l'aléa moral » qu'elles peuvent engendrer (Blaise, 2011, p.107). Pour éviter tout inconvénient, les subventions étatiques devraient être orientées vers la recherche et le développement en matière de technologies propres et pour faciliter l'accès aux produits verts souvent chers à la consommation du grand public. À défaut des investissements publics, le verdissement de l'économie aurait besoin de recourir aux « fonds de capital-risque » appliquant le même taux de rentabilité financière que pour l'économie classique, ce qui rendrait chers les emprunts de verdissement et par conséquent découragerait la mise en œuvre des projets verts. De même, le financement des institutions financières suit la même tendance lucrative (Ibid.).

Concernant la **dimension sociale**, bien que le degré d'importance accordé aux enjeux sociaux soit d'ampleur moindre comparativement aux autres dimensions, le document de l'OCDE se montre tout de même attentif à ce sujet. La dimension sociale est prise en compte lorsque l'OCDE propose la participation des couches sociales défavorisées au processus d'élaboration des politiques de la croissance verte. Cette implication des pauvres aurait pour but d'atténuer les effets sociaux pervers de la croissance verte et de rendre celle-ci plus équitable (Ibid., p.12). Dans cette perspective, « les stratégies doivent être appliquées parallèlement à des initiatives centrées sur le pilier social plus général du développement durable » (Ibid.). Ainsi, pour assurer l'équité sociale de la croissance verte, « [i]l y a lieu de mettre en place des programmes bien ciblés pour compenser les effets préjudiciables subis par les ménages pauvres, en tenant compte de la configuration de l'ensemble du système de prélèvements et de prestations » (p.95). L'on peut aussi apprécier que la taxe environnementale proposée pour inciter à la bonne

gestion des ressources naturelles prenne en considération les répercussions sévères à l'égard des pauvres et établisse un mécanisme compensatoire à travers, notamment, « [l']allègement de l'impôt sur le revenu, crédits d'impôt ou relèvement des prestations sociales » (Ibid., p.112).

Cependant, certaines suggestions de l'OCDE vis-à-vis de cette équité sociale semblent être ambiguës ou contradictoires. Par exemple, la suggestion de « [v]eiller à ce que tous les pays puissent tirer profit de la croissance verte » (Ibid., p.95) paraît ambiguë en l'absence des nouveaux systèmes internationaux qui peuvent permettre d'y parvenir. La contradiction s'observe également lorsque l'OCDE note que « [l]a prise en compte des effets redistributifs du verdissement de la croissance sera déterminante pour le faire accepter par la population » (Ibid., p.14). Cela donne lieu à une interprétation selon laquelle la considération de la dimension sociale ne représente pas un objectif en tant que tel à atteindre, mais plutôt un moyen utilisé dans le but d'asseoir une dimension économique verdie dans un climat social paisible. Cette subordination de la dimension sociale se confirme par l'abstraction des aspects sociaux parmi les quatre groupes d'indicateurs interdépendants de la croissance verte établis par l'OCDE (2011, p.131), à savoir : « des indicateurs qui rendent compte de l'éco-efficience de la production et de la consommation ; des indicateurs du stock d'actifs naturels ; des indicateurs de suivi de la qualité environnementale de la vie et des indicateurs décrivant les réponses apportées et les opportunités économiques ». La négligence de la dimension sociale par l'OCDE se lit aussi de façon flagrante dans sa position présentée à Rio+20 :

« Pour l'OCDE, la croissance verte repose sur une approche concrète et souple permettant d'accélérer les progrès dans les dimensions économiques et environnementales du développement durable tout en tenant pleinement compte des conséquences sociales du verdissement de la dynamique de croissance des économies. L'objet des stratégies de croissance verte est de veiller à ce que les actifs naturels donnent leur plein potentiel économique sur une base durable » (OCDE-Rio+20, 2012, p.1).

À l'issue de cette analyse, le document de l'OCDE est loin de refléter l'approche intégrée recherchée pour réaliser le développement durable du fait de la suprématie évidente de la dimension économique.

3.5.3. Déclaration de Rio+20

Les données recueillies dans la déclaration finale de Rio+20, « l'avenir que nous voulons », illustrent bien que finalement celle-ci ne représente aucunement un plan de mise en œuvre de l'économie verte pour atteindre le développement durable. Plutôt que de passer en revue des actions concrètes devant être menées pour construire l'économie verte dans une perspective du développement durable, la déclaration s'attarde sur les généralités : réaffirmation des principes de Rio et les plans d'actions passés ; le processus évolutif du développement durable ; les acteurs concernés et le cadre institutionnel du développement durable. Il est aussi à déplorer que la déclaration ne réserve qu'une partie minimale au sujet de l'économie verte, alors que celle-ci était l'un des thèmes clés de la conférence. En effet, sur 60 pages de la déclaration finale, seulement quatre pages et demi, de la page 11 à la page 15, ont été consacrées à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. À travers cette partie, les unités de sens repérées montrent que les éléments reliés à la dimension sociale prédominent. D'abord, on s'attend à ce que l'économie verte parvienne à « améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité » (Nations Unies, 2012, p.11). Ensuite, l'économie verte est qualifiée de porteuse d'esprit de partage de la croissance économique et du progrès technologique (Ibid., p.12). Enfin, l'économie verte se montre soucieuse de la précarité des groupes vulnérables et de l'égalité des sexes pour lesquelles les politiques sociales ciblées deviennent impératives « pour compenser les effets préjudiciables subis par les ménages

pauvres » en vue d'assurer l'équité de la réforme (Ibid., p.95). Néanmoins, au regard de ces prétentions sociales, nous nous rendons compte qu'elles restent irréalisables tant que les voies et moyens de les mettre en œuvre font défaut. Lorsque la déclaration exhorte le partage « d'une croissance soutenue » ou le transfert technologique sans proposer des dispositifs pratiques contraires au statu quo pour y arriver, on se demande quelle est la nouveauté en matière d'équité de la part de l'économie verte. Donc, il n'est pas convainquant de suggérer l'équité sociale sans évoquer de nouveaux mécanismes qui peuvent la concrétiser. Pour résumer le bilan de la grande conférence, Chartier et Foyer (2012, p.118) notent que « rien de concret et d'ambitieux ne semble avoir émergé de Rio+20 ».

Concernant les **dimensions économique et environnementale**, la déclaration de Rio+20 en parle très sommairement en affirmant, d'une part, le potentiel économique que représente l'économie verte pour une croissance soutenue et une contribution à l'élimination de la pauvreté, et, d'autre part, l'impact écologique de l'économie verte pour la gestion rationnelle des ressources et « le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète » (Ibid., p.12). Le fait de ne pas avoir mis en exergue la dimension économique n'empêche pas de souligner son poids prépondérant : « Nous savons que la croissance économique durable et équitable pour tous dans les pays en développement est une condition primordiale de l'élimination de la pauvreté et de la faim, et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (Nations Unies, 2012, p.24). Une remarque similaire sur la prépondérance de la dimension économique est faite par Chartier et Foyer (2012, p.118) qui voient en Rio+20, « un retour de la realpolitik, d'un "réalisme" diplomatique et politique basé essentiellement sur les rapports de forces entre nations, sur les intérêts à court terme et sur des considérations économiques bien plus que morales ».

En matière écologique, la déclaration privilégie un « consensus international » pour affronter les défis environnementaux (Ibid., p.12). Dans la logique, cela est pertinemment la meilleure option car, pour une problématique d'une ampleur planétaire, il faut une réponse de portée globale qui inclut tous les acteurs à tous les échelons. Or, il semble illusoire d'espérer que cela ait un impact écologique à la hauteur des enjeux, étant donné la crise actuelle du multilatéralisme résultant de la divergence des intérêts nationaux, essentiellement économiques, et le respect du principe de souveraineté nationale. D'une part, l'impasse du « multilatéralisme environnemental » dure depuis des décennies malgré de multiples « grandes messes » organisées pour les négociations internationales, cela à cause principalement des « facteurs liés [...] à une situation géoéconomique plus générale » (Chartier et Foyer, 2012, p.119-120). Étant donné que les conditions initiales des pays sur le plan économique diffèrent, alors que les négociations internationales sur la stabilisation du climat impliquent les mesures de limitation des émissions qui affecteraient différemment les économies nationales, il devient difficile d'arriver à un accord consensuel qui soit à la hauteur des enjeux environnementaux. Comme le témoigne Le Cacheux (2010, p.55), même les gouvernements de l'Union européenne soucieux de la question « ne s'accordent ni sur les instruments de la politique climatique ni sur les stratégies de négociation ». Les pays en développement voient dans les plafonds d'émissions de GES une entrave potentielle à leur rattrapage économique (Stern, 2011). Pour eux, les pays développés devraient compenser pour « les préjudices qu'ils ont causés ces dernières décennies au climat mondial » avec leurs anciennes émissions (Ibid., p.117). Cette responsabilité des pays industrialisés dans l'impasse climatique actuelle fut amplifiée par le mouvement pour la justice climatique qui s'est rassemblé à Cochabamba en Bolivie, dans le cadre de la Conférence mondiale des peuples contre les changements climatiques organisée en avril 2010 suite à l'échec de la Conférence de

Copenhague, pour qui, « le Nord doit reconnaître sa dette climatique/écologique à l'égard des pays du Sud et mettre en place un système de réparations pour la régler » (Müller, 2010, p.79). Selon la même source, il faudrait que les gouvernements du Nord remboursent cette dette qui équivaldrait à 6% de leur PIB annuel (Ibid.). « Par contre, les pays développés reprochent aux pays émergents d'être actuellement grands pollueurs et en font un prétexte pour ne pas agir. Leur réticence s'illustre par le fait que les États-Unis n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto alors que le Canada s'en est récemment retiré. Par ailleurs, il est clair que les pays de l'OPEP, dans une perspective de rationalité nationale, soient réticents lors des négociations afin de maintenir leur base économique axée sur l'exploitation des énergies fossiles malgré leurs grandes émissions des gaz à effet de serre. Sur ce, Combes (2010) déplore que dans la recherche de substitution aux combustibles fossiles, les considérations géopolitiques l'emportent sur la préoccupation environnementale pour sortir de la dépendance énergétique au monde arabe. De plus, il importe de prendre en compte l'influence décisive des acteurs privés qui profitent du statu quo, notamment les firmes multinationales pétrolières et les entreprises spécialisées dans la dépollution. D'autre part, la réponse environnementale globale espérée ne peut résulter de l'adoption volontariste de l'économie verte où chaque pays a droit de jouir de sa souveraineté en élaborant les politiques d'économie verte en fonction de « ses ressources naturelles [...], de ses circonstances, objectifs, responsabilités et priorités nationaux ainsi que de la marge de manœuvre décisionnelle dont il dispose en ce qui concerne les trois dimensions du développement durable » (Nations Unies, 2011, p.12).

En définitive, en analysant la raison qui a poussée Rio+20 à mettre en relief la **cause sociale** dans la déclaration finale, nous pouvons de fait penser à une influence de la pression de l'action mobilisatrice des mouvements sociaux qui avaient organisés une conférence parallèle, le

Sommet des Peuples pour la justice sociale et environnementale, contre la marchandisation de la vie et pour la défense des biens communs, qui s'est déroulé à Rio du 15 au 23 juin 2012. Cela est confirmé par Chartier et Foyer (2012, p.129) qui expliquent le rôle joué par « les syndicats, notamment à travers la Confédération syndicale internationale (CSI), qui ont réussi à pousser leurs principales revendications dans le texte ». Ce succès relatif s'explique par « un long travail de suivi des négociations autour du texte et une culture politique du consensus largement éprouvée » (Ibid.). Tout compte fait, cela n'a qu'un effet d'apaisement de la revendication sociale de la société civile puisque aucun engagement palpable n'a été réellement pris. Bref, Rio+20 n'a pas marqué une nouvelle ère du développement durable comme on s'y attendait et Chartier et Foyer l'expriment ainsi : « Pas de transitions, pas de limites, pas de changements de modes de vie, on l'aura compris, la conception de l'économie verte que porte le texte tend à un retour d'une logique développementaliste marquée par la revendication du droit au développement dans un marché mondial dérégulé » (Ibid., p124). Malgré tout, comme l'a recommandé le sommet des peuples de Cochabamba sur le climat et les droits de la Terre-mère, la mobilisation populaire est un outil indispensable pour pousser les acteurs politiques à prendre les décisions qui s'imposent (Houtart, 2010). Toutefois, malgré toutes ces controverses qui traversent la déclaration de Rio+20, elle réitère que la réalisation de l'économie verte est « un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable » (Nations Unies, 2012, p.11). Et son approche marque la nécessité de l'intégration des trois dimensions du développement durable :

« Pour réaliser le développement durable il faut : encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable ; créer davantage de possibilités pour tous ; réduire les inégalités ; améliorer les conditions de vie de base ; encourager un développement social équitable pour tous ; promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, entre autres, au développement économique, social et humain

sans méconnaître la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux » (ONU, 2012, p.2).

3.6. Validation de l'hypothèse de recherche

Comme la phase interprétative vise à confronter l'hypothèse aux faits de l'observation documentaire, il est maintenant question de comparer les résultats issus de cette précédente analyse interprétative à l'hypothèse de recherche afin de confirmer ou d'infirmer celle-ci. À titre de rappel, notre hypothèse présume que l'économie verte nous permettrait de cheminer vers la mise en œuvre du développement durable, et pour ce faire doit refléter une approche intégrée des trois dimensions du développement durable. C'est cette intégration, traduite par la simultanéité de mise en œuvre de ces dimensions, qui fait l'objet d'indicateur de mesure de l'hypothèse, à travers chacun des trois documents de promotion de l'économie verte ciblés lors de la constitution de notre corpus.

À cet effet, il ressort de notre analyse empirique qu'aucun document de notre échantillon ne reflète une approche intégrée des trois dimensions du développement durable. Comme l'ont démontré les unités de sens au premier degré lors de l'analyse descriptive et l'a aussi révélé, au second degré, l'analyse interprétative, la supériorité de la dimension économique sur les deux autres dimensions est remarquable. Toutefois, la conscience environnementale est présente particulièrement dans les documents du PNUE et de l'OCDE, mais se justifie davantage par l'importance incontournable du « capital naturel » pour la pérennité de l'activité économique. Or, le maintien de l'intégrité écologique veut que la préservation de l'environnement ait la même priorité que l'efficacité économique pour ses avantages éco-systémiques et les limites même de la capacité de la nature. De là, on se rend compte que le « principe de précaution » poursuivi par le développement durable n'est pas respecté. Enfin, c'est particulièrement la dimension sociale

qui est le parent pauvre de l'intégration des trois piliers par l'économie verte dans sa tentative de mise en œuvre du développement durable. Quand bien-même la déclaration de Rio+20 semble afficher une considération significative pour l'équité sociale, l'analyse approfondie démontre qu'il s'agit d'un discours « politiquement correct », vide de mesures concrètes, qui vise à plaire aux pressions de la société civile. Cette marginalisation de la dimension sociale marque l'absence du « principe de solidarité » promu par le développement durable afin que le développement économique soit profitable à un double niveau, intra-générationnelle et inter-générationnelle. Ainsi, le « concept des besoins », sous-jacent au concept de développement durable, ne trouve pas sa place dans le modèle d'économie verte et la satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis ne peut émaner du verdissement économique.

À l'image de cette inégalité des piliers du développement durable, nous considérons que **l'économie verte est dotée d'une approche sectorielle ou étapist**e qui ne peut cheminer vers le développement durable puisque celui-ci prône une approche intégrée permettant la réalisation simultanée des dimensions économique, environnementale et sociale. De cette réalité empirique, **les résultats de la recherche permettent ainsi d'infirm**er notre hypothèse de recherche. Dans les faits, l'économie verte n'incarne pas la stratégie de mise en œuvre du développement durable, mais plutôt, elle s'avère une stratégie de continuité et de renforcement du capitalisme en particulier en cette période de crise économique (Tanuro, 2012). Cette analyse est partagée par Chartier et Foyer (2012), qui, suite à la conférence de Rio+20, constatent un risque de recul de la perspective du développement durable à cause de la crise économique actuelle :

« Ce retour au développementalisme dur et le plébiscite du libre-échange illustrent très bien l'incapacité du système multilatéral à dépasser des paradigmes qui ont montré leurs limites et marque presque une régression par rapport aux années 1980, avant l'émergence de la notion de développement durable. En période de crise pour les uns et de développement accéléré pour les autres, la

croissance économique reste l'horizon indépassable, pour les États comme pour les entreprises » (Ibid., p.125.).

La suprématie économique est également confirmée par Gleizes (2012, p.104) qui déplore que « l'économie verte se limite à concilier emploi et croissance », d'où le dépérissement patent de ce concept, « [a]lors que celui de développement soutenable essayait de concilier justice sociale, soutenabilité du mode de production, préservation de l'environnement et de l'avenir des générations futures ». Telle qu'elle est analysée à travers cette étude, l'économie verte se veut théoriquement conciliatrice de la croissance économique et de la préservation de l'environnement pour le bien-être social de tous à l'image du développement durable, mais elle demeure ancrée dans la logique du « productivisme inhérent au capitaliste » (Tanuro, 2012, p.14). Elle tente l'intégration de l'impératif environnemental dans le modèle capitaliste sans nuire à la croissance ni à remettre en question les principes marchands qui contribuent à la surexploitation des ressources naturelles. Pourtant, ce n'est que leur remise en question qui peut conduire à un réel dépassement de l'économie « brune » fondé sur une parfaite intégration des trois dimensions du développement durable. Or, comme l'ont montré les résultats de recherche, la dimension économique est privilégiée par l'économie verte, tandis que l'impératif environnemental est avant tout pensé pour pérenniser l'économie, et que l'impératif social ne fait que bonne figure malgré le risque d'« approfondissement des inégalités qui existent déjà dans les échanges entre Nord et Sud » (Salleh, 2012, p.87). Dans cette perspective, **l'économie verte s'apparente à l'approche théorique de durabilité faible**. Cela est d'autant plus vrai qu'elle demeure guidée par la vision néolibérale dans sa logique marchande et de croissance sans fin, et sous l'emprise de la régulation du marché, puisque l'approche de durabilité forte « privilégie les contrôles directs qui sont le résultat d'une approche normative et juridique de la politique de l'environnement et s'oppose à la régulation économique par le marché » (Blaise, 2011, p.109).

4. Conclusion et recommandations

L'avènement du concept de développement durable, en tant que compromis international pour un développement équilibré permettant l'intégration des dimensions économique, environnementale et sociale, fut porteur d'un optimisme immense pour les partisans du changement. Il représentait une solution aux défis environnementaux et sociaux longtemps négligés en faveur de la croissance économique considérée comme l'indicateur suprême du développement. Toutefois, après plus de deux décennies, cette vision limitative et simpliste du développement persiste. Malgré l'unanimité conceptuelle à l'échelle mondiale, nous sommes toujours à la recherche d'une approche stratégique pouvant réellement permettre sa mise œuvre. Récemment, un nouveau concept d'économie verte a émergé pour définir une stratégie hégémonique dont la mission serait de concrétiser le développement durable. C'est cette nouvelle stratégie d'économie verte qui a incité à la présente recherche dont l'objet est de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'économie verte peut nous faire cheminer vers le développement durable. L'étude s'est basée sur un échantillon de trois principaux documents officiels de vulgarisation du concept, examinés par la méthode de l'analyse de contenu.

Au terme de l'analyse, nous avons constaté l'incapacité de l'économie verte à apporter un équilibrage des piliers du développement durable bien que les trois documents reconnaissent la nécessité de leur parité. L'économie verte s'avère une nécessité et un pas positif pour relancer l'économie en tenant en compte de l'environnement, néanmoins, elle est loin d'une solution finale ni pour l'environnement ni pour assurer une économie socialement équitable comme le veut le développement durable. Nous nous sommes rendus compte de la prédominance de la dimension économique par rapport aux autres dimensions. Néanmoins, l'économie verte est marquée par une conscience environnementale non négligeable, mais demeure motivée dans une

certaine mesure par le souci de la pérennité économique. Cette constatation est similaire à celle de Perret (2010, p.52), selon laquelle « il n'existe pour l'instant aucun scénario crédible, socialement juste et écologiquement soutenable [...], les assertions simplistes selon lesquelles la propension du capitalisme à l'efficacité peut permettre de stabiliser le climat et nous protéger des pénuries sont lourdes de désillusions ». Ainsi, l'économie verte est loin de refléter un modèle à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux pour lesquels une transformation profonde des modes actuels de production, d'échange, de consommation, de transport et d'habitat s'impose. Or, ce changement radical ne peut émaner de cette économie verte qui demeure ancrée dans la doctrine néolibérale et ne peut permettre de « sortir de l'aliénation consumériste et marchande, de la tyrannie de la performance et de la concurrence » (Marion, 2011, p.116). Ainsi, comme l'ont démontré les résultats de recherche, l'économie verte privilégie une approche sectorielle contraire à l'approche intégrée prônée par le développement durable, d'où l'infirmité de l'hypothèse qui espérait que l'économie verte puisse cheminer vers le développement durable.

Dans la perspective de favoriser une approche intégrée du développement durable, les dimensions environnementale et sociale méritent impérativement d'être renforcées. Pour que l'économie verte génère un **impact environnemental** répondant à l'ampleur de la crise écologique et à l'urgence d'action, Tanuro (2012) recommande d'envisager un plan stratégique climatique plus ambitieux et de plus long terme que les scénarios actuels, dont le protocole de Kyoto. À cet effet, la réduction des émissions de GES devrait atteindre un niveau se situant de 25% à 40% d'ici l'an 2020 afin de s'assurer de limiter la hausse de la température moyenne à moins de 2°C supportable pour la vie sur terre. Les stratégies d'atténuation nécessaires font appel à une panoplie de mesures combinant l'innovation technologique, les instruments économiques de marché et les instruments réglementaires impliquant l'action régulatrice gouvernementale.

Dans ce cadre, les stratégies innovatrices doivent miser sur le secteur énergétique du fait que « 60 à 80 % du recul des émissions proviendrait de l’approvisionnement et de la consommation énergétique ainsi que des procédés industriels » (GIEC, 2007, p.22). Peu importe le coût, la substitution de l’énergie fossile par l’énergie renouvelable est impérative, cependant, en prenant soin de limiter les contradictions sociales qui peuvent en résulter notamment les problèmes alimentaires causées par la production d’agro-carburants. Concernant la nécessité d’une planification climatique cohérente, une rigoureuse régulation publique s’impose, tant à l’échelle nationale qu’internationale. À la suite des enjeux de la gouvernance mondiale, Casella et al. (2010, p.20) suggèrent le « renforcement du système existant des Nations-Unies en matière de mesures et vérifications, indispensable pour garantir la matérialité et la cohérence des engagements pris par les différents pays ».

Quant à la **dimension sociale** devenue le parent pauvre de la triple finalité du développement durable, pour la hisser à la parité, différents auteurs tracent certaines pistes à suivre qui, généralement vont à l’encontre du modèle productiviste et du règne du marché. Lacarrière soutient l’avis des tenants de l’anti-productivisme et des courants écologistes pour lesquels la décroissance se présente comme l’unique réponse pour mettre en œuvre le développement durable. « Les objecteurs de croissance soulignent en effet que la croissance engendre par nature des inégalités et que les conditions d’un monde solidaire, où l’accès aux ressources serait équitable, passe par une émancipation par rapport aux besoins marchands et aux techniques industrielles pour en revenir aux fondamentaux des besoins de subsistance et à une relocalisation des activités économiques » (Lacarrière, 2011, p.184). En effet, selon l’auteure, le fondement productiviste de l’économie verte constitue une « dérive aliénante du capitalisme » qui aveugle les gens avec des préoccupations matérielles et débouche sur une perception faussée

du bonheur. Dans cette perspective, la lutte pour le pouvoir d'achat représente une « dérive consumériste ». Il est plutôt préférable de lutter pour « le pouvoir de vivre » qui implique le changement radical des modes de vie et de pensée, ce dont l'économie verte n'est pas porteuse (Ibid., p.185). Celle-ci ne remet donc pas en cause le dogme de la croissance et de la consommation qui se traduit par une situation inégalitaire entre le Nord et le Sud, à l'intérieur des nations et à l'égard des générations futures. Enfin, seule une transformation profonde peut tendre vers une société plus égalitaire, et un changement qui serait aussi l'occasion de retisser le lien social, de « resymboliser la société » (Ibid., p.186).

D'autres auteurs prônent un interventionnisme étatique de nature keynésienne. Comme le précisent Mathieu et Sterdyniak (2008), les questions sociales restent, pour l'essentiel, du domaine public national. L'omniprésence de la régulation étatique demeure ainsi un impératif pour que l'économie puisse assurer l'inclusion sociale. L'analyse comparative de quatre modèles sociaux à travers l'Europe (modèle scandinave, libéral, continental et méditerranéen) effectuée par ces auteurs démontre l'efficacité du modèle scandinave en termes de préoccupations sociales grâce à l'intervention de l'État. Inspiré par la social-démocratie, le modèle scandinave offre une protection sociale uniforme et de niveau élevé à tous les citoyens. Dans ce modèle, l'inclusion sociale est une norme accompagnée par une politique active de réinsertion par l'emploi. Le niveau de fiscalité y est très élevé et l'État assure une redistribution par les prestations publiques de protection sociale de bonne qualité dont la part des dépenses publiques s'élève à 33% dans les pays comme la Suède, Danemark et la Finlande. Ce modèle réduit nettement les inégalités de revenus, mais il peut être confronté à l'affaiblissement des incitations individuelles au travail (Ibid.). L'importance de la régulation par l'État plutôt que par le marché est réitérée par Clerc (2010, p.36) qui propose un modèle à capitalisme régulé « où les actionnaires et les détenteurs du

capital ne seront plus les acteurs principaux, ceux qui organisent le système en fonction de leurs seuls intérêts ». Selon l'auteur, cette régulation permettrait d'atténuer les externalités négatives du système actuel afin de construire le lien social et limiter la course à l'accumulation (Ibid., p.38). Pour Maréchal et Quenaut (2005), l'interventionnisme de type keynésien permet le « ré-encastrement de l'économie » pour assurer la reproduction de la vie sociale. Celle-ci demande des règles sociales et des cadres institutionnels contenant l'économie et déstructurant les principes du consensus de Washington qui ont procédé au « dés-encastrement de l'économie ». Cette régulation publique fut aussi appuyée par le sommet de Cochabamba de 2010 qui proposa de l'élargir à l'échelle internationale en créant un tribunal international pour sanctionner les États qui ne respecteraient pas les règles strictes qu'il faut fixer pour promouvoir les impératifs social et environnemental (Houtart, 2010).

Il existe aussi la proposition d'un modèle de « développement par le bas » promouvant une plus grande équité sociale (Crétiéneau, 2009). C'est une approche de développement au service de l'Homme comme l'a noté Perroux, semblable au développement humain au sens de Sen, par et pour la liberté des hommes, ou similaire du développement endogène prôné par les dépendantistes (Ibid.). Le modèle prône l'organisation d'une économie décentralisée impliquant suffisamment les citoyens à travers des activités de production, de consommation et d'échanges (Ibid.). Il préconise une « économie enchâssée dans le social » et dans un espace de solidarité, plutôt que d'échanges économiques au sens marchand (Ibid., p.172). Cette forme d'économie est susceptible de promouvoir une « solidarité démocratique » de deux faces, « une face réciprocaire désignant le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux, [et] une face redistributive désignant les normes et les prestations établies par l'État pour renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités » (Maréchal et Quenaut, 2005, p.324). Il en découle une grande

intensité du capital social au service d'un intérêt mutuel ou collectif à travers les organisations sociales coopératives (Ibid., p.345). Cette forme d'organisation de la production localisée doit être accompagnée par un système de commerce équitable dans les échanges régionaux et internationaux. L'approche de commerce équitable réduit les inégalités dans les rapports commerciaux puisque « [l]es prix ne sont plus fixés par un rapport de force, mais par un système de partenariat ». Cette approche permet de « prendre en compte les droits économiques et sociaux des producteurs » (Vanhoove, 2005, p.135).

Enfin, la dernière recommandation se réfère au nouveau concept d'économie sociale et solidaire qui, en quelques sortes, renferme les mêmes normes sociales que ces derniers modèles. Il a une ambition noble de créer une nouvelle forme d'économie fondée sur des manières différentes de l'organisation du travail, de la production et de la distribution du surplus, valorisant la « valeur ajoutée sociale » au même titre que la valeur ajoutée économique (Perrot, 2006). Contrairement à l'économie classique et à l'économie verte, l'accent particulier est mis sur l'intégration des exclus au sein du marché de l'emploi et sur le comblement des lacunes locales en termes de services sociaux aux individus. L'approche organisationnelle du travail, de production et d'échange à travers les coopératives ou les associations favorise, outre les interactions économiques, le tissage des liens sociaux axés sur la solidarité, la réciprocité, l'équité et la cohésion sociales (Ibid.).

Somme-toute, face à l'impuissance du concept de l'économie verte à enrayer les lacunes environnementales et sociales pour réaliser un développement durable, la grande question qui se pose est l'avenir de celui-ci. Y aurait-il possibilité d'améliorer l'économie verte en lui incorporant les normes environnementales et sociales recommandées ci-dessus afin qu'elle reflète l'approche intégrée recherchée par le développement durable? Ou bien, faudrait-il tenter

la durabilité via l'approche de la décroissance? À défaut d'un modèle intégré à l'image du développement durable, y aurait-il lieu d'explorer le modèle d'économie plurielle promu par Arnsperger (2011)? Ce modèle renvoie à un système multi-modèle où différentes approches économiques peuvent cohabiter. Selon l'auteur, compte tenu du risque de résistance au changement de la part de l'économie classique, « [i]l serait urgent d'imaginer une pluri-économie où diverses options de vie économique – capitalistes, marchandes non capitalistes et non marchandes – puissent coexister de façon durable, chacune acceptant les limites réglementaires rendant possible cette coexistence » (Ibid., p.74). Pour quiconque qui se trouve interpellé par la question du développement durable, de tels scénarios méritent de faire l'objet d'une analyse ultérieure à la recherche d'une stratégie plus adéquate reflétant une durabilité forte.

Bibliographie

- ABDELMALK, Lahsen et MUNDLER, Patrick (1995). *Économie du développement, Les théories, les expériences, les perspectives*, Hachette Supérieur, Paris, 311p.
- ABDELMALK, Lahsen et MUNDLER, Patrick (2010). *Économie de l'environnement et du développement durable*, Éditions Fe Boeck Université, Bruxelles, 219p.
- AGHION, Philippe et al. (2009), « Quelles politiques pour encourager l'innovation verte ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2009/2 n° 6, p. 165-174.
- AMBEC, Stefan et LANOIE, Paul (2009). « Performance environnementale et économique de l'entreprise », *Économie & prévision*, 2009/4 n° 190-191, p. 71-94.
- AMSPERGER, Christian (2011). « Dépasser le capitalisme, mais par étapes », *Projet*, 2011/5 n° 324 - 325, p. 73-81.
- ARIÈS, Paul (2008). *La décroissance : Un nouveau projet politique*, Éditions Golias, Villeurbanne, 362p.
- BADIE, Bertrand et SMOUTS, Marie-Claude (1999). « L'émergence des biens communs », dans *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la FNSP, p.205-225.
- BARBIER, Edward B. (2012). « Économie verte et développement durable : enjeux de politique économique », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2012/4 Tome LI, p. 97-117.
- BEAUMAIS, Olivier et CHIROLEU-ASSOULINE, Mireille (2001). *Économie de l'environnement*, Bréal, Paris, 340p.
- BELEM, Gisèle (2010). « Du développement au développement durable : cheminement, apports théoriques et contribution des mouvements sociaux », *Les cahiers de la CRSDD - collection recherche*, No 06-2010, 92p.
- BLAISE, Séverine (2011). « L'après-Kyoto : quelle approche face au changement climatique? », *Mondes en développement*, 2011/2, n°154, p.103-120.
- BOCQUET, Anne-Marie et al. (2010) « Économie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ? », *Géographie, économie, société*, 2010/3 Vol. 12, p. 329-352.
- BONTEMS, Philippe et ROTILLON, Gilles (2007). *L'économie de l'environnement*, La Découverte, Paris, 119p.
- BRABEC, Maximilien (2010). *Business Model Vert: L'économie durable comme stratégie gagnante*, Dunod, Paris, 243p.

- CAMPENHOUDT, Luc Van et QUIVY Raymond (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e édition, Édition Dunod, Paris, 262p.
- CASELLA, Henri et al. (2010). Cancun : L'an un de l'après Copenhague, *Les Cahiers de la Chaire Économie du Climat*, No8, 25p.
- CHARTIER, Denis et FOYER, Jean (2012). « Rio+20 : la victoire du scénario de l'effondrement ? », *Ecologie & politique*, 2012/2 N° 45, p. 117-130.
- COHEN-BACRIE, Bruno (2006). *Communiquer efficacement sur le développement durable : De l'entreprise citoyenne aux collectivités durables*, les éditions demos, Paris, 133p.
- COMBES, Maxime (2010). « Réflexions sur le « capitalisme vert » », *Mouvements* 3/2010 (n° 63), p. 99-110.
- COULON, Patrick et MAYER, Sylvie (2005). *Le Développement en débat : Croissance? Décroissance? Durable? Solidaire?* Éditions Syllepse, Paris, 225p.
- CRÉTIÉNEAU, Anne-Marie (2009). « Participation et innovations sociales, Pour un développement durable « par le bas », dans *Développement durable : pour une nouvelle économie*, Éditions scientifiques internationales, Bruxelles, pp.169-186.
- DE PERTHUIS, Christian (2010). *Et pour quelques degrés de plus... Changement climatique : incertitudes et choix économiques*, Pearson, Paris, 290p.
- DELACOUR, Marie-Odile (2006). *Climat : la grande menace : tous les climatologues constatent que la terre se réchauffe plus*, Carnets de l'info, Paris, 84p.
- DEMAZE, Tsayem Moïse (2009). Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). *Cybergeo : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, 27p.
- Écosocialisme ou barbarie!, *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Éditions Écosociété, No6, p.188-200.
- EJIGU, Mersie (2011). « Cadre des indicateurs du développement durable en Afrique et liste d'indicateurs préliminaire », *Rapport établi pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA)*, 78p.
- FMI (2011). *Études économiques et financières : Perspectives de l'économie mondiale, Croissance au ralenti, risques en hausse*, Édition française, Washington, 225p.
- GADREY, Jean (2010). *Adieu à la croissance : Bien vivre dans un monde solidaire*, Les petits matins / Alternatives Économiques, paris, 189p.

- GALLEZ, Caroline et MORONCINI, Aurore (2003). *Le manager et l'environnement : Outils d'aide à la décision stratégique et opérationnelle*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 248p.
- GAUDILLIERE, Jean-Paul et Fabrice Flipo (2009). « Inégalités écologiques, croissance « verte » et utopies technocratiques », *Mouvements* 4/2009 (n° 60), p. 77-91.
- GAUTIER, Catherine et FELLOUS, Jean-Louis (2008). *Eau, Pétrole, Climat : Un monde en panne sèche*, Odile Jacob, Paris, 320p.
- GIEC (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*, Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Sous la direction de l'Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A., Genève, 103 p.
- GIRAUD, Gaël et RENOUARD, Cécile (2010), « Peut-on réformer le capitalisme ? », *Études*, 2010/1 Tome 412, p. 19-30.
- GLEIZES, Jérôme (2012). « De 1992 à 2012, les sommets de la Terre à Rio ou l'extension de la marchandisation du monde », *Mouvements*, n° 70, p. 99-106.
- HAERINGER, Nicolas (2010) « Changer le système, pas le climat » : la construction du mouvement pour la justice climatique » Entretien avec Nicola Bullard, *Mouvements*, 2010/3 n° 63, p. 47-57.
- HAKIM, Ben Hammouda et al., (2010). « De Washington à Pittsburgh : d'un consensus subi à un consensus nouvellement établi ? », *Mondes en développement*, 2010/2 n° 150, p. 69-86.
- HARI, Johann (2011). « Vert pâle. Ces groupes écologistes qui marchandent notre avenir », dans
- HOUTART, François (2010), « La conférence mondiale des peuples sur le changement climatiques et les droits de la Terre-Mère », *Mouvements*, 2010/3 n° 63, p. 82-87.
- HUGON, Philippe (2010). « La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ? », *Mondes en développement*, 2010/2 n° 150, p. 53-67.
- JURGENSEN, Philippe (2009). *L'économie verte : Comment sauver notre planète*, Odile Jacob, Paris, 313p.
- KEELEY, Brian et LOVE, Patrick (2010). De la crise à la reprise : Causes, déroulement et conséquences de la Grande Récession, *Les essentiels de l'OCDE*, Les Editions OCDE, Paris, 160p.
- L'ÉCUYER, René (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu : Méthode GPS et Concept de Soi*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 472p.
- LACARRIÈRE, Sarah (2011), « La croissance verte : un mythe salutaire pour un monde solidaire ? », *Revue internationale et stratégique*, 2011/1 n° 81, p. 183-188.

- LAURENT, Éloi (2011). « Quelle crédibilité économique et écologique pour la gauche en 2012 ? », *Multitudes*, 2011/3 n° 46, p. 110-121.
- LAURENT, Éloi et LE CACHEUX, Jacques (2011). « Réforme de la fiscalité du carbone dans l'Union européenne », Les options en présence, *Revue de l'OFCE*, 2011/1 n° 116, p. 393-408.
- LE CACHEUX, Jacques (2010) : « La nouvelle gouvernance de l'économie et de la finance globalisées », *Questions internationales*, n°43, mai-juin 2010, pp.52-58.
- LEFRANCOIS, Richard (1992). *Stratégie de recherches en sciences sociales : Application à la gérontologie*, Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 358p.
- LERAY, Christian (2008). *L'analyse de contenu : de la théorie à la pratique : la Méthode Morin-Chartier*, livre électronique, Presses de l'Université du Québec, Québec, 180p.
- LEVEQUE, Christian et SCIAMA, Yves (2008). *Développement durable. Nouveau bilan*, Dunod, Paris, 259p.
- LIPIETZ, Alain (2012). *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, La Découverte, Paris, 185 p.
- LOWY, Michael (2011). « Écosocialisme et planification démocratique », dans *Écosocialisme ou barbarie!*, *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Éditions Écosociété, No6, P.124-139.
- MANCEBO, François (2008). *Développement durable*, Armand Colin, Paris, 125p.
- MARÉCHAL, Jean Paul et QUENAULT, Béatrice (2005). « *Le développement durable : Une perspective pour le XXI^e siècle* », Presses Universitaires de Rennes, Rennes 422p.
- MARION, Louis (2011). « La décroissance : un mouvement social qui combat l'aliénation », dans *Écosocialisme ou barbarie!*, *Nouveaux Cahiers du socialisme*, No6, pp.111-122.
- MASSIÉRA, Alain (2009). *De la croissance économique au développement durable*, Collection L'esprit économique, L'Harmattan, Paris, 202p.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri (2008) « Le modèle social européen et l'Europe sociale », *Revue de l'OFCE*, 2008/1 n° 104, p. 43-103.
- MÉLIÈRES, Marie-Antoinette et MARÉCHAL, Chloé (2010). *Climat et Société. Climats passés, passage de l'homme, climat futur : repères essentiels*, CRDP de l'académie de Grenoble, Grenoble, 366p.
- MUCCHIELLI, Roger (2006). *L'analyse de contenu, Des documents et des communications*, Collection formation permanente, Les Editions ESF, Issy-les-Moulineaux, France, 223p.
- MÜLLER, Tazio (2010). « De Copenhague à Cochabamba : nous cheminons en posant des questions renouvelées? », *Mouvements*, 2010/3 n° 63, p.71-81.

- NATIONS UNIES (2012). *Situation et perspectives de l'économie mondiale pour 2012 et 2013*, 16p.
http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2012wesp_es_fr.pdf, consulté le 3 février 2013.
- NATIONS UNIES, (2012). « L'avenir que nous voulons », *Résolution adoptée par l'Assemblée générale*, Soixante-sixième session, Rio de Janeiro, 60p.
- OCDE (2009). L'OCDE en chiffres, *L'Observateur de l'OCDE*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 93p.
- OCDE (2010). *La fiscalité, l'innovation et l'environnement : Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte*, Éditions OCDE, Paris, 271p.
- OCDE (2011). *Vers une croissance verte*, Éditions OCDE, Paris, 160p,
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264111332-fr>, consulté 08 février 2013.
- OCDE (2012). OCDE et Rio+20, <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/50450599.pdf>, consulté le 4 mars 2013, 12p.
- OIT (2011). *Le socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*, Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT avec la collaboration de l'OMS, Genève, 98p.
- PAM (2009). *Le rapport annuel du Programme alimentaire mondial 2009*, Rome, 56p.
- PAULET, Jean-Pierre (2005). *Le développement durable*, Transversale Débats, Ellipses Édition Marketing, Paris, 188p.
- PERRET, Bernard (2010). « Croissance verte ou développement humain ? », *Projet*, 4/2010 (n° 317), p. 49-55.
- PERRET, Bernard (2011) « Y a-t-il une vie après la croissance ? », *Projet*, 2011/5 n° 324 - 325, p. 118-123.
- PERROT, Pascal 2006. Définition et mesure de la « valeur ajoutée sociale » dans les associations, *Revue internationale de l'économie sociale*, no301, pp.42-60.
- PNUE (2011), « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs* », 44p,
www.unep.org/greeneconomy, consulté le 02 février 2013.
- POISSON de Haro, Serge (2011). « Comment intégrer le développement durable à la stratégie ? », *Gestion*, Vol. 36, p. 56-65.
- POULIN, Richard (2011). Crises écologiques, inégalités sociales et écosocialisme, dans *Écosocialisme ou barbarie!*, *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Éditions Écosociété, No6, P.6-25.

- REBILLARD, Julien (2008). *La croissance verte : Comment le développement durable peut générer du profit*, Alban Éditions, Paris, 170p.
- RONGERE Pierrette (1975). *Méthodes des sciences sociales*, deuxième édition, Édition Dalloz, Paris, 118p.
- SALLEH, Ariel (2012). « Rio +20 et l'économie verte : les technocrates, les méta-industriels, le Forum social mondial et Occupy », *Mouvements*, 2012/2 n° 70, p. 83-98.
- SCIAMA, Yves (2010). *Le changement climatique : une nouvelle ère sur la Terre*, Petite encyclopédie Larousse, Paris, 128p.
- SÉNAT DU CANADA (2010). « *Attention Canada! En route vers notre avenir énergétique : Vers une stratégie canadienne de l'énergie durable* », <http://celarc.ca/cppc/224/224237.pdf>, consulté le 22/01/2013.
- SMOUTS, Marie-Claude (2005). *Le développement durable. Les termes du débat*, Armand Colin, Paris, 288p.
- STERNER, Thomas (2011). « Engagements volontaires et croissance verte dans l'ère d'après Copenhague » Voluntary Pledges and Green Growth in the Post-Copenhagen Climate, *Revue d'économie du développement*, 2011/4 Vol. 25, p. 115-151.
- SUREN, Erkman (2004). *Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrialisée*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 252p.
- SUREN, Erkman (2004). *Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyperindustrialisée*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 252p.
- TANURO, Daniel (2012). *L'impossible capitalisme vert*, La Découverte, Paris, 223p.
- VALLÉE, Annie (2002). *Économie de l'environnement*, Éditions du Seuil, Paris, 344p.
- VANHOOVE, Jean-Paul (2005). « Le commerce équitable, outil pour le développement durable », dans *Le développement en débat*, Éditions Syllepse, Paris, pp.135-138.
- WENDLING, Christophe (2008). « Les instruments économiques au service des politiques environnementales », *Économie & prévision*, 2008/1 n° 182, p. 147-154.
- ZACCAÏ, Edwin (2002). *Le développement durable : Dynamique et constitution d'un projet*, EcoPolis no 1, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles, 358p.
- ZIEGLER, Jean (2011). *Destruction massive, Géopolitique de la faim*, Éditions du Seuil, Paris, 344p.